

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024**

---

**Bureau**

**Présidence :** M. Michele Colleoni  
**Vice-présidence :** M. Vincent Daher  
**Secrétaire :** Mme Nancy Ruerat  
**Membres :** M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

**Sont présent-e-s :**

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

**Excusé-e-s :**

Mme Monica De Vecchi, Mme Leila Khatchadourian, M. Hüseyin Temel

**Assistent à la séance :** Mme Salima Moyard, Maire  
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative  
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif  
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Message de la Présidente sortante
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024****NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 373-24.06 **Entrée en matière** Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la DD 111'039 en dérogation à la constitution d'un PLQ, approuvant une cession au domaine public communal et la constitution de deux servitudes sur la parcelle 5603 de la commune de Lancy (chemin de la Caroline) **p. 1810**
- b) 374-24.06 **Entrée en matière** Fr. 1'402'000.-- Pataugeoire des Palettes - Rénovation de la pataugeoire, des collecteurs, des WC, création d'une buvette et aménagement d'un pumptrack - Crédit d'investissement **p. 1810**

8) Motions – Résolutions

- a) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires » (M111-2024) **p. 1811**
- b) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Un accès au sport pour tous mais aussi pour toutes » (M112-2024) **p. 1812**
- c) Résolution du groupe des Verts « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois » (R113-2024) **p. 1813**

**RAPPORTS DE COMMISSION**9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 369-24.05 **Arrêté** Fr. 1'185'500.-- Transformation de locaux pour la création d'un EVEP Accueil temporaire – Crédit d'étude et de réalisation – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER) **p. 1820**
- b) 368-24.05 **Arrêté** Fr. 1'340'000.-- Chemin des Mérinos, chemin de l'Adret – Aménagement – Crédit d'investissement complémentaire - Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER) **p. 1822**
- c) 367-24.05 **Arrêté** Fr. 553'000.-- Giratoire de la Praille – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER) **p. 1823**
- d) 370-24.05 **Arrêté** Fr. 1'043'000.-- Chemin des Rambossons Est – Secteur Palettes – Assainissement, développement fibre optique – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER) **p. 1829**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

- |    |  |   |                       |
|----|--|---|-----------------------|
| e) | 371-24.05<br><b>Arrêté</b><br>Fr. 383'500.-- | Tressy-Cordy 3 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)   | <b><u>p. 1830</u></b> |
| f) | 372-24.05<br><b>Arrêté</b><br>Fr. 375'500.-- | Grand-Lancy 62 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)   | <b><u>p. 1831</u></b> |
| g) | 363-24.05<br><b>Arrêté</b><br>Fr. 640'000.—  | Nouveau dépôt de Rambossons – Equipements intérieurs – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE), et rapport de la Commission des finances du 29 mai 2024 (M. Thierry DEROBERT)  | <b><u>p. 1832</u></b> |
| h) | 364-24.05<br><b>Arrêté</b><br>Fr. 730'000.-- | Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains – Crédit d'investissement - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE), et rapport de la Commission des finances du 29 mai 2024 (M. Thierry DEROBERT) | <b><u>p. 1835</u></b> |

### RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission sociale et petite enfance, séance du 6 mai 2024, rapporteur M. Smult KOUAME
- |    |  |                       |
|----|--|-----------------------|
| a) | Présentation de Mme Loriane Bürki, adjointe SPE, et de M. Raphaël Darbellay, administrateur  | <b><u>p. 1837</u></b> |
| b) | Présentation du projet de l'EVEP Accueil temporaire  | <b><u>p. 1838</u></b> |
| c) | Point de situation des représentants du Conseil municipal aux Terrains d'aventure Lancy-Voiret et du Petit-Lancy et aux contrats de quartier de la Chapelle et Mouilles-Caroline | <b><u>p. 1838</u></b> |
| d) | Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1 <sup>er</sup> juin 2024   | <b><u>p. 1839</u></b> |
- 11) Commission des sports, séance du 8 mai 2024, rapporteur M. Thomas VOGEL
- |    |  |                       |
|----|--|-----------------------|
| a) | Audition du Lancy Natation   | <b><u>p. 1839</u></b> |
| b) | Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1 <sup>er</sup> juin 2024 | <b><u>p. 1842</u></b> |
| c) | Divers   |                       |
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 13 mai 2024, rapporteur M. Christian HAAS
- |    |  |                       |
|----|--|-----------------------|
| a) | PAV/route des Jeunes – suppression du mouvement tourner à gauche – carrefour de l'Etoile direction route du Grand-Lancy  | <b><u>p. 1843</u></b> |
| b) | Retour sur le plan de mobilité senior lancé  | <b><u>p. 1844</u></b> |
| c) | Projet d'accompagnement des villes vers des pratiques de mobilités durables : développement d'un dispositif digital innovant et mise en application sur une commune pilote : Lancy | <b><u>p. 1844</u></b> |
| d) | Projet de création de hub de mobilité lancé  | <b><u>p. 1845</u></b> |
| e) | Déploiement de l'offre Mobility sur le territoire lancé  | <b><u>p. 1845</u></b> |
| f) | Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1 <sup>er</sup> juin 2024   | <b><u>p. 1845</u></b> |
| g) | Divers   |                       |

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

- 13) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 21 mai 2024, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Présentation des sondages entreprises **p. 1846**
  - b) Présentation de l'association Orchestre de Lancy **p. 1846**
  - c) Présentation de l'association Concerts de Lancy **p. 1847**
  - d) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1<sup>er</sup> juin 2024 **p. 1847**
- 14) Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1er juin 2024 **p. 1848**
  - b) Divers
- 15) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024, rapporteure (Mme Virginie VANDEPUTTE)
- a) Nuisibles et dérangeants **p. 1848**
  - b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1<sup>er</sup> juin 2024 **p. 1849**
  - c) Divers
- 16) Commission des finances, séance du 29 mai 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente dès le 1er juin 2024 **p. 1850**
  - b) Divers

**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 17) Réponse du Conseil administratif à la motion M081A-2023 « Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions » **p. 1850**

**POINTS FINAUX**

- 18) Propositions individuelles et questions **p. 1851**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 13 juin 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

J'excuse Mme Monica De Vecchi, Mme Leila Khatchadourian et M. Hüseyin Temel.

Pour l'instant, nous sommes 34 présents, nombre de votants 33, majorité 18.

Nous pouvons commencer notre ordre du jour.

### POINTS INITIAUX

#### 1) MESSAGE DE LA PRESIDENTE SORTANTE

---

Mme Monod : merci de me laisser la parole et merci au Bureau d'avoir accepté que je puisse faire mon discours ce soir.

Me voici donc déjà au terme de mon année de présidence. Une année riche en événements, en rencontres et en partage.

Partage d'abord avec la population lancéenne. Les enfants lors de la Fête des écoles ou l'inauguration de l'école de Pont-Rouge ; les aînés lors des repas de Noël ou de printemps ; les Lancéennes et Lancéens lors de la soirée des jeunes citoyens et des personnes naturalisées, mais aussi des personnes bien au-delà de la commune lors de la Fête du 1<sup>er</sup>-Août.

Partage ensuite avec le monde associatif, comme les Sauveteurs de Lancy, le Lancy FC, Lancy d'Autrefois, les Intérêts du Petit et Grand-Lancy, et bien d'autres encore. Une mention spéciale à mon titre au concours de déguisements lors de la soirée des Sauveteurs de Lancy et j'encourage évidemment mon successeur à le défendre courageusement.

Partage enfin avec mes collègues du Conseil municipal et du Conseil administratif lors de nos séances plénières, mais aussi lors des événements organisés par la commune. Un clin d'œil particulier à Corinne Gachet, Maire durant mon année de présidence et que j'ai donc fréquentée assidument.

Pour des raisons personnelles, je n'ai malheureusement pas pu m'investir autant que je l'aurais souhaité, et mon discours en décalé le rappelle. Je n'ai pas non plus oublié l'usage d'organiser un apéritif, mais la période n'étant pas vraiment propice pour moi à la joie, je l'organiserai avec l'accord du nouveau président ultérieurement, afin de pouvoir profiter de ce moment avec vous.

Je souhaiterais évidemment avoir une pensée pour ma maman à qui j'avais dédié mon discours d'introduction. J'avais évoqué son combat de femme non conventionnel dans un monde dominé par le patriarcat et je voudrais aujourd'hui saluer son combat contre un cancer de l'ovaire que j'ai appris quelques jours avant de devenir présidente et qui l'a malheureusement emportée à peine douze mois plus tard, le soir de notre dernier Conseil.

Permettez-moi une encore plus grande digression : le cancer de l'ovaire a les perspectives de survie les plus faibles de tous les cancers affectant les femmes. Les taux de survie à 5 ans varient entre 30 et 50%. Ce qui signifie que près de deux femmes sur trois, ayant un cancer de l'ovaire, seront terrassées par la maladie. Ceci principalement à cause d'un retard de diagnostic, car il n'existe actuellement pas de moyens simples de dépister le cancer de l'ovaire.

Mon but ce soir consiste donc à vous sensibiliser à cette réalité, femmes comme hommes. Les symptômes d'inconfort dans l'abdomen ou la région pelvienne, des sensations de

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

ballonnements doivent vous alerter. Et dans ce cas, il ne faut pas attendre pour consulter et ne pas laisser à penser à des problèmes gastro-intestinaux.

Par ailleurs, mon souhait pour l'avenir est que les investissements dans la recherche permettent de trouver un moyen de dépister ce cancer, et qu'une fois trouvé ce dépistage soit couvert et encouragé par l'assurance de base.

Cette importante parenthèse étant refermée, je tiens à vous remercier chaleureusement du soutien que vous m'avez apporté dans cette épreuve.

Je veux aussi vous remercier pour ces séances que j'ai eu tant de plaisir à mener. J'avais pour ambition de conduire des débats constructifs, respectueux, animés et fructueux et je pense avoir atteint cet objectif.

Je dois tout de même avouer que, malgré toute la joie que j'ai eue à remplir mon rôle de présidente, je me réjouis de quitter la neutralité nécessaire à la fonction et de retrouver la liberté d'exprimer et de défendre mes opinions. Donc, un regret peut-être déjà : que la parole me soit rendue.

Trêve de plaisanterie, c'est avec la fierté du devoir accompli que je passe officiellement le témoin à Michele Colleoni, même si ce n'est pas vraiment une première, puisqu'il a dû reprendre l'animation de la dernière séance au pied levé, ce dont je le remercie.

Je lui souhaite le meilleur dans sa fonction, autant de plaisir que j'ai pu en avoir au contact des Lancéennes et des Lancéens, et enfin du courage pour l'animation de cette dernière année avant le retour aux urnes.

Encore un grand merci à toutes et à tous et que vivent les débats pour l'avenir de notre commune.

*L'assemblée applaudit.*

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant observer une minute de silence en mémoire de Jacqueline Pellaton, maman de Caroline Monod, afin de lui rendre hommage. Je vous prie de bien vouloir vous lever et de respecter cette minute de silence avec recueillement et respect.

*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : c'est avec une immense fierté et une profonde gratitude que je prends aujourd'hui la présidence de notre Conseil municipal de la Ville de Lancy. Ma relation avec la commune a commencé bien avant que j'y habite, lorsqu'adolescent je venais jouer au football contre l'équipe de Lancy-Sports à Florimont. À cette époque, nous disions souvent, avec une pointe d'appréhension, « Mince, on va jouer sur le champ de patates ». Que de chemin parcouru depuis ces jours-là ! Aujourd'hui, Lancy s'est transformée, et nous pouvons être fiers de nos installations modernes et accueillantes.

C'est aussi à Lancy que j'ai rencontré l'amour de ma vie. Mon épouse et moi avons construit notre famille ici, et nous avons vu nos enfants grandir et s'épanouir dans ce cadre exceptionnel. En plus de 30 ans, j'ai eu le privilège de voir son évolution, de ses nouveaux quartiers qui sont sortis de terre, et ses espaces verts paisibles. Ces expériences personnelles ont renforcé mon

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

attachement à notre commune et ont nourri mon désir de travailler pour le bien-être de tous ses habitants.

Je suis également fier de soutenir les associations locales, étant moi-même membre de plusieurs d'entre elles. Ces associations jouent un rôle crucial dans le tissu social de notre commune, en favorisant la solidarité, l'entraide et le dynamisme communautaire.

Pour cette année de présidence, mon souhait le plus cher est que nous puissions tous faire preuve de respect dans nos débats et dans nos interactions quotidiennes. La diversité de nos opinions et de nos perspectives est une richesse, et le respect mutuel est la clé pour en tirer le meilleur parti. Ensemble, nous continuerons à faire de Lancy un endroit où il fait bon vivre, un lieu où chaque génération peut s'épanouir et où chacun se sent chez soi.

Je dédie cette présidence à ma famille, en particulier à mon épouse qui, avec patience et compréhension, accepte les nombreuses heures que je consacre à notre commune. Je pense également à mes parents, qui, je suis sûr, me regardent avec fierté depuis là-haut.

En vous remerciant encore pour la confiance que vous m'accordez.

Vive la Suisse, Vive Genève et Vive Lancy.

*L'assemblée applaudit.*

### 2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. Colleoni : nous avons reçu une résolution du groupe des Verts « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois ». Je vous propose de l'ajouter au point 8c).

*L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.*

### 3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

---

Le procès-verbal est approuvé.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. Colleoni : nous avons reçu une lettre du Club des aînés que nous vous avons transmise avec l'ordre du jour. Vu le contenu de cette lettre, le Bureau a proposé qu'une audition à la Commission sociale soit planifiée. Nous avons déjà prévu cela avec le Président de la Commission sociale et nous avons invité l'association à s'y rendre.

Pour approuver cette décision, nous allons faire un vote.

*Vote accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

### 5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Mme Moyard : j'ai une seule communication. Le Conseil administratif souhaitait vous informer qu'il a décidé d'une aide d'urgence d'un montant de Fr. 20'000.--, destinée à l'UNRWA, qui est donc l'agence onusienne pour les réfugiés palestiniens, cela non dans l'idée de prendre parti dans le conflit israélo-palestinien sur une question éminemment complexe, mais de marquer son soutien, comme l'ont déjà fait d'autres villes, comme la Ville de Genève avec d'autres moyens que les nôtres, la ville de Zürich également, ainsi que d'autres villes notamment du canton de Neuchâtel. C'est également une réponse à la baisse tout à fait substantielle des moyens donnés à cette organisation qui est en cours de décision auprès de nos autorités fédérales. L'idée était simplement de montrer notre soutien, comme on peut le faire dans d'autres situations, dans le cadre du budget de solidarité internationale, nous avons la possibilité de donner des aides d'urgence, nous l'avons fait notamment pour la catastrophe du port de Beyrouth, ou d'autres situations. Donc, nous souhaitons porter ce fait à votre connaissance.

D'autre part, sur un ton un peu plus léger que ce début de Conseil municipal néanmoins très touchant, le Conseil administratif souhaitait remercier la présidente sortante, de même que Mme Crisafulli, pour l'organisation de la belle sortie du Conseil municipal à laquelle nous espérons que vous avez eu beaucoup de plaisir à participer. En tout cas, c'était notre cas et nous vous en remercions.

M. Bonfanti : la première information, nous avons reçu un courrier, dont l'expéditeur est le Tribunal fédéral et le destinataire votre Conseil, concernant un recours de la Société générale d'affichage et de deux personnes sur le règlement relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, vous avez reçu sur vos places le Compte rendu administratif et financier 2023. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration et à l'écriture de ce CRAF, comme on le surnomme à l'interne, et je remercie particulièrement le pôle événements et communication pour sa réalisation.

Troisième information : vous avez reçu l'enveloppe contenant les bons pour la Fête des écoles et, à nouveau, il manque un bon. Il n'y a qu'un seul bon *boisson alcoolisée*, donc la semaine prochaine, lors de la Fête des écoles vous pourrez venir en chercher un auprès de moi, pour ceux qui souhaitent boire de l'alcool.

Mme Gachet : une information sportive. Vous informer que l'équipe féminine du ZZ Lancy a maintenu son titre de championne suisse. Depuis dimanche elle est pour la deuxième fois championne suisse par équipe.

### 6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024****NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

- a) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la DD 111'039 en dérogation à la constitution d'un PLQ, approuvant une cession au domaine public communal et la constitution de deux servitudes sur la parcelle 5603 de la commune de Lancy (chemin de la Caroline) (373-24.06)**
- =====

M. Bonfanti : je vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière de cet objet.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.*

- b) **Pataugeoire des Palettes – Rénovation de la pataugeoire, des collecteurs, des WC, création d'une buvette et aménagement d'un pumtrack – Crédit d'investissement (Fr. 1'402'000.--) (374-24.06)**
- =====

Mme Gachet : j'ai l'immense plaisir de vous présenter ce crédit concernant la rénovation de la pataugeoire des Palettes. Il faut savoir que l'ensemble du périmètre a été construit en 1968. Il y a eu quelques menus travaux, quelques rénovations. Le message que l'on vous propose est une rénovation complète de toutes les canalisations. Cela fait un moment qu'on est au courant qu'il faut les refaire. Comme on a profité de la démarche participative qui a été lancée en 2022 avec les habitants pour savoir comment ils voulaient développer cette pataugeoire, notre idée était de pouvoir proposer l'hiver d'autres activités puisque cette pataugeoire est fermée. Suite au retour des différents habitants, on a travaillé sur l'installation temporaire, pendant la période hivernale, d'un pumtrack. C'est une installation qui est très à la mode, on n'en a pas à Lancy, c'est l'occasion de pouvoir l'installer à cet endroit.

On profite également de la rénovation de la pataugeoire, du fond des canalisations, pour refaire aussi toute la partie extérieure. Donc, un gros travail a été fait avec le service de l'environnement à ce niveau-là, pour pouvoir rendre accessible les WC et la petite buvette aux PMR. Tout cela n'est actuellement pas possible.

Une rénovation aussi des WC qui sont dans un état catastrophique. Et l'opportunité d'installer une petite buvette qui sera gérée, si vous acceptez le crédit, par la maison de quartier, de manière à pouvoir proposer aussi une animation et quelques petites friandises et boissons aux enfants qui iront se baigner.

Ce travail a nécessité de nombreux mois de travail avec l'ensemble des services avec lesquels nous avons collaboré, à savoir le SAT, le STE pour toute la partie technique, le SASL pour la partie buvette et le SE pour tout ce qui est aménagements extérieurs, de manière à pouvoir apporter des produits qui sont conformes au plan climat que vous avez voté.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

La proposition que je vous fais est de renvoyer ce message en Commission des sports. Le service des sports est reconnu comme service constructeur. L'analyse a été faite en collaboration avec le STE et la demande de crédit que l'on dépose est de Fr. 1'402'000.--. Il n'est pas nécessaire de le passer en Commission des finances puisqu'on l'avait inscrit au niveau des investissements à hauteur de Fr. 1'500'000.--. Donc la proposition que je vous fais est de l'envoyer en Commission des sports.

M. Colleoni : quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'entrée en matière ?

Mme Beun : le MCG propose d'envoyer aussi cette rénovation à la Commission des travaux.

M. Colleoni : Mme Beun, nous étions sur l'entrée en matière. Donc nous allons voter maintenant l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : nous avons la proposition de Mme Gachet et du Bureau qui est la Commission des sports et celle de Mme Beun qui est la Commission des travaux.

On va d'abord faire le vote pour la Commission des sports.

***Le renvoi à la Commission des sports est accepté par 29 oui, 0 non, 4 abstentions.***

M. Colleoni : on va voter maintenant le renvoi à la Commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est refusé par 16 non, 12 oui, 5 abstentions.***

### 8) MOTIONS - RESOLUTIONS

---

#### a) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires » (M111-2024)

=====

*Le chèque sport rencontre un fort succès et permet aux enfants bénéficiant du subside de l'assurance-maladie d'avoir accès à des activités sportives sur la commune à des tarifs attractifs.*

*L'accès à des activités extra-scolaires artistiques, scientifiques ou créatives ainsi qu'aux activités sportives qui ne se déroulent pas sur la commune de Lancy est tout aussi important pour le bien-être, l'équilibre physique et psychologique des enfants. Elles sont par contre bien plus coûteuses et donc inabordables pour une partie de la population.*

*Apprendre le solfège, le hockey, le codage, la peinture ou l'ultimate frisbee devrait être possible aux mêmes conditions que le foot, la natation ou le judo.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1. mettre en place un système de subvention inspiré du chèque sport pour toutes les activités extra-scolaires des Lancéen-ne-s.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

Mme Bonvin Bonfanti : football, solfège, athlétisme, théâtre... les activités extra-scolaires ne manquent pas. Ces activités en dehors du temps passé à l'école sont autant des loisirs que des outils de développement essentiels pour le bien-être des enfants ainsi que leur santé mentale et physique. Elles leur permettent de se dépenser et de prévenir l'obésité et certaines maladies chroniques, mais aussi de renforcer leur concentration, leurs capacités cognitives, leur créativité, leur sociabilité et leur estime de soi. Elles aident aussi à réduire le stress et l'anxiété. Toutefois le coût de certaines de ces activités peut être un frein pour les familles et ainsi favoriser la reproduction sociale tout en empêchant certains talents de s'épanouir.

Le chèque sport rencontre un grand succès mais il est limité, comme son nom l'indique, aux activités sportives, et aux cours donnés à Lancy. Un enfant qui souhaiterait faire du hockey, de la céramique, du rugby ou de l'accordéon ne peut donc pas bénéficier d'un tarif préférentiel.

En outre, des activités qui nécessitent le même type de terrain et la même structure d'encadrement ne coûtera pas le même prix selon le niveau de subvention touché.

Afin de permettre aux jeunes Lancéennes et Lancéens de choisir les activités extrascolaires qui leur plaisent et que le critère financier ne soit pas une entrave, les Vert-e-s et les Socialistes vous proposent la mise en place d'un système de subvention plus démocratique et cohérent et de renvoyer cette motion à la Commission sociale.

M. Colleoni : nous avons une proposition de renvoi à la Commission sociale. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission sociale et petite enfance est accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.***

**b) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Un accès au sport pour tous mais aussi pour toutes » (M112-2024)**

=====

*En 2020, la Confédération a effectué un recensement auprès d'environ 18'000 personnes à travers la Suisse, qui montre que les femmes de 25 à 44 ans font beaucoup moins de sport que le reste de la population<sup>1</sup>. Les raisons sont multiples et multi-factorielles. Les femmes ont notamment tendance à prioriser leurs obligations familiales et font passer en premier plan la santé et le bien-être de leurs proches au détriment des leurs<sup>2</sup>.*

*La pratique d'une activité physique régulière protège contre différentes maladies et a des effets favorables sur le psychisme. Les offices fédéraux du sport et de la santé publique, la Suva, le bpa, la fondation Promotion Santé Suisse et le réseau Santé et Activité physique (Hepa) recommandent une activité physique minimale de 150 minutes par semaine<sup>3</sup>.*

*Ces dernières années, plusieurs communes ont mis sur pied des cours gratuits, sans inscription et à des horaires compatibles avec l'emploi du temps des femmes actives, ayant des enfants et des activités extra professionnelles. Gym poussettes, yoga parent-enfant, zumba..., ces activités demandent peu d'espace, d'équipement et de matériel.*

*Enfin, le Conseil municipal a voté un budget de 20'000 CHF pour la promotion du sport féminin en 2024.*

<sup>1</sup> <https://backend.baspo.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-baspo-ch-files/files/2023/10/31/f4764fb9-8adc-4ec4-8321-4ce0f61853f1.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.femina.ch/forme/bien-etre/le-sport-cest-la-sante-surtout-pour-les-hommes>

<sup>3</sup> <https://www.swissstats.bfs.admin.ch/collection/ch.admin.bfs.swissstat.fr.issue19142131709/article/issue19142131709-01>

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1. mettre sur pied un programme d'activités gratuites et sans inscription, plus particulièrement adapté aux femmes de 25 à 44 ans.*

Mme Bonvin Bonfanti : en début de législature, des statistiques fédérales sur la pratique du sport ont été présentées en commission. Un des résultats marquants concernait les femmes de 25 à 44 ans et le fait qu'elles pratiquent beaucoup moins de sport que le reste de la population.

Afin de permettre à ces dernières d'augmenter leur activité physique et pallier ce problème de santé publique, plusieurs communes proposent des cours gratuits, sans inscription et à des horaires compatibles avec une vie de famille, professionnelle et sociale. La mise en place d'une telle offre n'est pas particulièrement coûteuse et nécessite peu de matériel et d'infrastructure.

Alors que la Commune de Lancy s'est engagée lors de son dernier budget à promouvoir le sport féminin et que la grève des femmes qui a lieu demain nous rappelle le nombre d'inégalités auxquelles ces dernières font face, nous demandons la mise en place d'activités adaptées à cette partie de la population et serions ravis que cette motion soit votée sur le siège.

M. Colleoni : nous avons une proposition de vote sur le siège. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la motion.

***La motion M112-2024 est acceptée par 18 oui, 12 non, 2 abstentions.***

**c) Résolution du groupe des Verts « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois » (R113-2024)**

=====

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Plus de 100'000 personnes subissent quotidiennement les nuisances sonores de l'Aéroport de Genève- Cointrin. Loin de décroître, ces nuisances sont en augmentation et notamment la nuit. En 2023, ce ne sont pas moins de 9'618 mouvements (décollages ou atterrissages) qui ont été enregistrés sur le tarmac genevois entre 22h00 et 6h00 du matin.*

*Ce qui équivaut donc à plus de 26 mouvements en moyenne par nuit !*

*De nombreuses études démontrent le lien entre les troubles du sommeil qui résultent des nuisances sonores des aéroports et les problèmes de santé des populations qui les subissent. Pourtant, ni l'Aéroport de Genève ni le Conseil d'Etat ne semblent prendre la mesure du problème et décider des mesures pour y remédier, ne serait-ce que partiellement.*

*Le 24 novembre 2019, voilà bientôt 5 ans, le peuple genevois approuvait l'initiative 163 « Pour un pilotage démocratique de l'Aéroport de Genève ». A Lancy, l'initiative était même approuvée par 56,6% des votants. Cet élan vers une gestion raisonnable du trafic aérien n'a toutefois pas été suivi par les décisions nécessaires.*

*Cette situation n'est pourtant pas inéluctable et des leviers existent. L'aéroport de Zurich-Kloten, par exemple, a adopté une attitude résolue sur la question des vols nocturnes et a mis en place une pratique incitative en modulant de façon progressives les redevances aéroportuaires en fonction de l'heure et du type d'avion.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024*****Par ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Lancy***

- *déclare s'opposer à l'augmentation des nuisances nocturnes à l'aéroport de Genève et*
- *demande une réduction de ces nuisances.*

*Pour cela, il sollicite le Conseil administratif afin qu'il transmette au Conseil d'Etat ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Aéroport de Genève cette résolution, en demandant que soient prises les mesures suivantes :*

- *prévoir des perspectives concrètes de réduction des nuisances, avec des indicateurs chiffrés, dans la convention d'objectifs liant l'Aéroport et l'Etat de Genève ;*
- *prévoir un barème incitatif avec une progressivité forte pour les mouvements entre 6h00 et 7h00 du matin ainsi qu'après 21h00, comme cela se fait à Zurich ;*
- *modifier les taxes pour dissuader les mouvements de nuit (entre 21h00 et 7h00), selon la pratique zurichoise ;*
- *augmenter la différenciation de taxation entre les classes IV et V (la classe V étant la moins bruyante), afin d'inciter les compagnies aériennes à privilégier ce type d'avions.*

M. Vogel : je ne vais pas vous en dire beaucoup plus que ce que je vous ai écrit dans l'e-mail. J'espère que vous avez eu le temps de prendre connaissance de ce projet de résolution. La raison pour laquelle je vous l'ai envoyée un peu en avance, c'est parce qu'il y a un semblant d'urgence. Il y a une convention d'objectifs qui lie l'Etat et l'Aéroport de Genève qui arrive à échéance au 30 juin et si l'on veut que notre avis soit pris en considération, ce serait bien qu'on puisse le formuler dès que possible.

En résumé, la résolution demande simplement qu'on incite l'Aéroport international de Genève à reprendre le modèle zurichois, c'est-à-dire de réduire autant que possible les vols de nuit avec un tarif progressif pour les vols qui atterrissent après 21h00 ou qui décollent avant 7h00 du matin.

Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a encore beaucoup de vols à Cointrin, il y en a en moyenne 26 par nuit, qui arrivent ou qui partent après 22h00 et qui dérangent une estimation d'environ 100'000 personnes chaque nuit. Ces vols de nuit ont des conséquences démontrées sur le sommeil des gens et donc sur la santé des gens.

Donc, on vous invite à voter ce projet de résolution afin que le Conseil administratif puisse transmettre notre message à l'Etat de Genève et au Conseil d'administration de l'AIG.

M. Colleoni : merci M. Vogel. S'agit-il d'un vote sur le siège ou d'un renvoi en commission ?

M. Vogel : comme je vous l'ai dit, comme la convention arrive à son terme à la fin du mois de juin, ce serait bien que l'on puisse voter aujourd'hui pour que le Conseil administratif puisse transmettre notre message aux institutions qui sont concernées directement.

M. Colleoni : donc, c'est un vote sur le siège.

M. Vogel : absolument.

M. Dérobert : quelques observations sur cette résolution, qui n'est pas mauvaise, je ne suis pas totalement opposé à cette résolution, mais il y a quelques points que j'aimerais éclaircir.

La première chose : « Appliquons le modèle zurichois », tous ceux qui sont dans les aéroports et qui savent comment les aéroports fonctionnent savent que le modèle genevois et le modèle zurichois ne sont pas du tout les mêmes, pour la simple et bonne raison que le modèle zurichois est un hub avec ce que cela implique et que nous avons un aéroport plutôt de fins de trajets. A

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

partir de là, il n'est pas possible d'appliquer le modèle zurichois au modèle genevois. Cela c'est la première chose, c'est pour le titre.

Par ailleurs, sur les premiers points : « déclare s'opposer à l'augmentation des nuisances nocturnes à l'aéroport de Genève » et « demande une réduction de ces nuisances », pas de souci on est tout à fait d'accord avec cela et on le suit complètement.

Si je prends le dernier point : « augmenter la différenciation de taxation (...) », c'est déjà fait à l'aéroport de Genève, celui-ci incite les compagnies à avoir des avions plus récents et les taxe moins quand c'est le cas.

Par contre, aujourd'hui, est en étude au Tribunal fédéral un recours qui a été fait par l'association CARP. C'est une association qui regroupe une quinzaine de collectivités publiques genevoises qui sont principalement sur la rive droite, deux qui sont vaudoises, sept qui sont des collectivités françaises et 33 associations dont 5 associations du groupe des Verts. Donc vous avez déjà agi dans ce sens-là, sur d'autres communes : il y a Genève, Versoix, Vernier, Meyrin et le Grand-Saconnex, il y a le parti socialiste de Versoix, il y a aussi une association PLR. Donc c'est quelque chose qui fait l'unanimité dans la politique genevoise. Je pense que c'est intéressant parce qu'en effet c'est la fiche PSIA qui a été contestée au niveau fédéral. Cette fiche qui indique justement l'utilisation, le nombre de mouvements sur l'aéroport, actuellement cette fiche prévoit 236 mouvements, soit 47 par heure, ce qui représente une augmentation de 17,5%. Donc en effet il y a un réel problème sur l'utilisation de l'aéroport, on en est tout à fait conscient et je ne m'exprime pas en allant contre.

Par contre, je pense que ce n'est pas le moment de la déposer, puisque de toute façon il y a un recours là-dessus. Je souhaiterais que l'on attende le jugement du Tribunal qui est attendu pour le mois de septembre et qu'on se prononce à ce moment-là, dès qu'on a le jugement du Tribunal fédéral pour savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Les communications ont été faites, il y a réellement quelque chose qui a été engagé beaucoup plus haut que ce qu'on demande dans la résolution.

Par sagesse ou pour être un peu plus percutant, je pense qu'on devrait y surseoir et la reprendre dès qu'on a le retour du Tribunal fédéral sur ce sujet. Ma proposition est de la renvoyer en commission. J'entends bien l'urgence dont parle M. Vogel, mais on n'obtiendra rien à communiquer maintenant là-dessus puisque la majeure partie des éléments a déjà été communiquée, cette association a fait recours au plus haut niveau suisse, on ne pourra pas faire grand-chose de plus.

M. Vogel : j'entends tout à fait que le moment pourrait être repoussé avec le recours. La résolution demande d'exprimer notre avis de principe, donc on ne va effectivement pas changer complètement la décision, mais on pourra déjà exprimer notre position comme Conseil municipal.

Vous avez mentionné un point, c'est vrai qu'il y a une taxe contre le bruit qui existe déjà à l'AIG. Le but est effectivement de faire en sorte qu'on utilise des avions moins bruyants. Il faut savoir que sur le site de l'AIG, on peut y lire que la « perception de cette redevance a été suspendue temporairement pour 2021, 2022 et 2023 ». Donc la taxe existe, mais dans les faits, ces trois dernières années en tout cas, elle n'a pas été prélevée. Donc on peut se demander quel est l'effet incitatif d'une taxe qui n'est pas prélevée.

Mme Monod : j'aimerais vous informer que je vais m'abstenir sur cet objet, faisant partie pour le groupe des Verts du Conseil d'administration de l'aéroport.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

M. Couto : nous n'allons pas voter cette résolution parce que nous estimons qu'elle va trop loin.

On veut toujours tout interdire. Effectivement il y a le problème des nuisances sonores, mais moi j'habite à l'avenue de St-Georges et j'entends des fois la nuit les pompiers et les ambulances. Cela fait aussi du bruit, plus éventuellement que l'aéroport. Il y a aussi des trains qui circulent aux mêmes heures que les avions, même plus tard, donc il faudrait aussi interdire que les trains circulent parce que les gens qui habitent à côté des voies de train les entendent aussi. Donc, on devrait interdire beaucoup de choses.

A la limite, on peut la renvoyer en commission comme l'a dit M. Dérobert pour l'étudier, mais la voter sur le siège, on n'est pas d'accord.

M. Bonvin : j'aimerais ajouter une chose concernant les horaires, c'est l'OFAC qui décide. C'est l'Office fédéral de l'aviation civile.

M. Haas : notre groupe, comme on est au centre, on peut être un peu partagé au niveau du sentiment, mais on l'assume complètement et je vais vous dire pourquoi.

Comme l'a dit très justement M. Dérobert, « vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois », une bonne partie de la résolution, pour nous, est cohérente. Je vais même un peu plus loin, c'est que ce serait un peu ballot d'avoir un magnifique plan climat dont on se vante, y compris dans les médias et de ne pas vouloir rayonner au-delà des limites géographiques de la commune pour améliorer cela. Sauf que on a quand même un souci d'efficience et je pense que la proposition, on a aussi compris l'urgence expliquée par M. Vogel, mais en même temps est-ce qu'au niveau du poids de notre détermination et du traitement de cette résolution, on ne serait pas justement meilleur en la traitant au niveau du développement durable et en l'inscrivant justement peut-être avec la politique plus globale du plan climat et de lui donner un point supplémentaire.

Juste une petite remarque : comme on est avant l'été - à titre personnel, je soutiens assez cette résolution, mais avec un report - on a chacun une prise directe sur l'aéroport de Genève. Moi, cela fait 3 ans que je ne monte plus dans un avion et au même titre que l'équipe de France et l'équipe de Suisse vont voyager en train pendant l'Euro, j'encourage tout le monde à faire tout le temps comme cela - il restera des avions bien sûr - mais peut-être que de marquer notre engagement politique avec des mesures totalement concrètes, c'est peut-être aussi une idée qui me paraît défendable et qui a son poids.

M. Vogel : très rapidement, juste pour confirmer ce qu'a dit M. Bonvin. Effectivement l'OFAC fixe un cadre, mais l'aéroport décide ensuite de ce qu'il applique et c'est lui qui décide des horaires qui lui sont propres. Vous avez raison, l'OFAC fixe un cadre mais l'AIG a toute latitude pour décider de sa politique en termes de vols et de vols nocturnes.

J'aimerais ensuite féliciter M. Haas, parce que je ne suis pas du tout aussi bon que lui. Malheureusement, professionnellement, je dois prendre l'avion de temps à autre, mais il est vrai que j'ai aussi réduit mes vols. Toujours est-il que le nombre de vols à l'Aéroport international de Genève continue d'augmenter. On n'est de loin pas tous aussi vertueux et donc les vols de nuit continuent de s'accroître, les nuisances nocturnes continuent de s'accroître et je pense que c'est là-dessus qu'il faut vraiment mettre l'accent aujourd'hui. C'est vraiment ce problème-là qui nous préoccupe.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

M. Colleoni : nous avons deux propositions, un vote sur le siège et un vote de renvoi à la Commission de l'environnement, je pense.

Nous allons commencer par le renvoi à la Commission de l'environnement.

*[Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 16 oui, 14 non, 3 abstentions].*

M. Colleoni : nous allons maintenant voter le vote sur le siège.

M. Fischer : on vient de voter formellement un renvoi en Commission de l'environnement, le siège est trop tard. Ce Conseil municipal a renvoyé formellement cette proposition à la Commission de l'environnement, à elle seule de décider quand elle la traitera.

On ne peut pas revenir sur un vote qui a déjà été fait.

M. Vogel : j'entends effectivement le résultat du vote, mais la présidence a annoncé qu'il y aurait deux votes successifs et j'attends le deuxième vote qui a été annoncé. Si l'ordre a été annoncé tel qu'il a été annoncé, on doit faire le deuxième vote.

Je suis désolé, on n'a pas fait le vote sur le siège en premier mais il y a deux votes qui ont été annoncés, donc c'est normal que l'on fasse un deuxième vote.

Mme Dia : à mon sens, M. Vogel avait proposé le vote sur le siège qui aurait dû être voté en premier en réalité et donc il faut absolument voter sur le siège, on est obligé de faire ce vote.

M. Colleoni : c'est vrai que c'est moi qui ai décidé de faire deux votes, donc on va faire aussi ce deuxième vote. On va opposer les deux votes.

M. Dérobert : c'est un précédent, c'est la première fois qu'après avoir renvoyé en commission, on va proposer un autre vote. A chaque fois, dans cet hémicycle, qu'on a voté sur quelque chose et qu'on a renvoyé en commission, on n'a pas fait une discussion immédiate derrière. On ne s'est pas proposé de revoter la chose derrière. Je suis désolé que vous ayez raté la chose et proposé deux votes, mais dans le principe si on fait un renvoi en commission, c'est qu'on a transmis l'objet en commission et on ne le reprend pas juste derrière pour dire qu'on va le voter sur le siège. C'est un précédent. Excusez-moi M. le Président, mais ce serait bien la première fois qu'on le fait comme cela et dans ce cas, cela change toutes les pratiques qu'on a toujours eues dans cet hémicycle. On n'a jamais fait comme cela.

M. Colleoni : merci M. Dérobert pour vos précisions.

M. Martella : c'est rare que je fasse cela, mais je voulais dire que M. Dérobert et M. Fischer ont totalement raison.

M. Colleoni : oui, ils ont tout à fait raison et on va acter que c'est un renvoi en Commission de l'environnement.

M. Vogel : j'ai bien entendu votre proposition de faire deux votes à la suite. Je ne sais pas si j'ai mal entendu, on demandera à la procès-verbaliste, vous avez dit que vous feriez deux votes.

M. Colleoni : c'est peut-être une erreur de ma part, M. Vogel.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

M. Vogel : oui, mais sans quoi on aurait réclamé le vote sur le siège en premier, c'est normal c'est celui que je propose.

M. Dérobert : si on fait un vote sur le siège, le sujet est clos. On ne peut pas faire le vote sur le siège et après dire qu'on le renvoie en commission. C'est normal qu'on se pose d'abord la question de savoir si on le renvoie en commission, et si on ne le renvoie pas en commission, on décide de le voter ou non. Mais on ne peut pas voter sur le siège quelque chose et après dire qu'on veut le renvoyer en commission. Cela n'a jamais été fait. Je ne suis pas contre une première ce soir, mais c'est dans ce sens-là qu'on a toujours fait et je ne vois pas comment on pourrait le faire dans l'autre sens.

Mme Monod : je ne me prononce pas sur l'objet, donc je suis d'autant plus libre pour en parler. Je pense que formellement il y a eu une erreur dans la procédure et que c'est le vote sur le siège qui aurait dû être voté. Et en cas de refus du vote sur le siège, on aurait implicitement admis un renvoi en commission. Mais vu que les personnes qui ont proposé la résolution ont demandé le vote sur le siège, on aurait dû voter le vote sur le siège en premier.

M. Colleoni : Mme Monod, je crois que d'habitude on faisait toujours le renvoi en commission d'abord et après le vote sur le siège. Mon erreur, et je l'admets, c'est d'avoir dit qu'il y aurait deux votes, je le prends sur moi.

M. Fischer : j'ai vu une chose, c'est qu'aujourd'hui les personnes qui ont voté le renvoi en commission sont les mêmes qui demandent le vote sur le siège. Donc, à un moment donné il aurait fallu qu'ils votent non et ce vote aurait fait basculer la majorité du groupe pour un vote sur le siège. Il y a eu une erreur, mais les gens n'ont pas entendu le but de la question, ils ont voté oui, peut-être par réflexe. Je soutiens votre choix, M. le Président, parce que c'est un choix raisonnable.

M. Bonfanti : j'ai quand même l'impression qu'il y a une interprétation différente de ce qui s'est passé. Le plus logique, ce serait de recommencer. Cela fait 15 ans que je suis ici, ce n'est pas la première fois que l'on revoterait parce qu'il y a une erreur de procédure.

M. Colleoni : je pense que c'est la meilleure solution. On est d'accord que si le renvoi en commission est refusé, c'est la discussion immédiate.

Nous allons voter le renvoi en commission.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est refusé par 17 non, 15 oui, 1 abstention.***

M. Colleoni : je propose une suspension de séance.

*La séance est suspendue durant 5 minutes.*

M. Colleoni : je tiens tout d'abord à m'excuser pour ce vote qui est passé un peu de travers. C'est vrai que je me suis mal exprimé, dans ma pensée c'était d'abord le vote pour le renvoi en commission et si cela passait, cela passait en commission. Malheureusement, j'ai eu la langue qui a fourché et qui a dit deux votes.

M. Dérobert : puisque maintenant on va voter sur le siège, je voulais faire quelques amendements à cette résolution. Je vous l'ai dit tout à l'heure, le modèle zurichois et le modèle genevois ne sont pas les mêmes, simplement parce que nous avons un hub à Zürich, que nous n'avons pas à Genève.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

C'est pour cela que j'aimerais proposer quelques modifications. Une première dans le titre « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois », je souhaiterais supprimer la dernière partie. L'allusion à la situation de Zürich dans le dernier paragraphe ne me dérange pas. Par contre, j'aimerais supprimer au quatrième point « comme cela se fait à Zürich », et dans le cinquième point « selon la pratique zurichoise ».

M. Colleoni : nous allons voter cette proposition d'amendements, les trois ensemble.

***VOLS DE NUIT, ÇA SUFFIT! APPLIQUONS LE MODELE ZURICHOIS***

(...)

*Par ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Lancy*

- *déclare s'opposer à l'augmentation des nuisances nocturnes à l'aéroport de Genève et*
- *demande une réduction de ces nuisances.*

*Pour cela, il sollicite le Conseil administratif afin qu'il transmette au Conseil d'Etat ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Aéroport de Genève cette résolution, en demandant que soient prises les mesures suivantes :*

- *prévoir des perspectives concrètes de réduction des nuisances, avec des indicateurs chiffrés, dans la convention d'objectifs liant l'Aéroport et l'Etat de Genève ;*
- *prévoir un barème incitatif avec une progressivité forte pour les mouvements entre 6h00 et 7h00 du matin ainsi qu'après 21h00, ~~comme cela se fait à Zurich~~ ;*
- *modifier les taxes pour dissuader les mouvements de nuit (entre 21h00 et 7h00), ~~selon la pratique zurichoise~~ ;*
- *augmenter la différenciation de taxation entre les classes IV et V (la classe V étant la moins bruyante), afin d'inciter les compagnies aériennes à privilégier ce type d'avions.*

***L'amendement est accepté par 26 oui, 1 non, 6 abstentions.***

M. Colleoni : maintenant, on va voter formellement la résolution amendée.

***VOLS DE NUIT, ÇA SUFFIT!***

(...)

*Par ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Lancy*

- *déclare s'opposer à l'augmentation des nuisances nocturnes à l'aéroport de Genève et*
- *demande une réduction de ces nuisances.*

*Pour cela, il sollicite le Conseil administratif afin qu'il transmette au Conseil d'Etat ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Aéroport de Genève cette résolution, en demandant que soient prises les mesures suivantes :*

- *prévoir des perspectives concrètes de réduction des nuisances, avec des indicateurs chiffrés, dans la convention d'objectifs liant l'Aéroport et l'Etat de Genève ;*
- *prévoir un barème incitatif avec une progressivité forte pour les mouvements entre 6h00 et 7h00 du matin ainsi qu'après 21h00;*
- *modifier les taxes pour dissuader les mouvements de nuit (entre 21h00 et 7h00);*
- *augmenter la différenciation de taxation entre les classes IV et V (la classe V étant la moins bruyante), afin d'inciter les compagnie aérienne à privilégier ce type d'avions.*

***La résolution amendée est acceptée par 18 oui, 6 non, 9 abstentions.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024****RAPPORTS DE COMMISSION****9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Transformation de locaux pour la création d'un EVEP Accueil temporaire – Crédit d'étude et de réalisation (Fr. 1'185'500.--) (369-24.05) - Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**  
=====

M. Daher présente le sujet : Mme Moyard souligne l'importance du dossier pour le Conseil administratif, car le nouveau lieu d'accueil préscolaire répond aux besoins de la population. Ce projet particulier propose un système de dépannage pour des accueils de courte durée, unique dans la commune et rare dans le canton. Il ne résout pas le problème des 450 refus dans les structures classiques, mais vise des cas particuliers, semblable aux logements relais d'urgence.

Mme Dell'Osa rappelle que le projet concerne une arcade d'un bâtiment rénové en 2020 au Petit-Lancy, où se trouve déjà la garderie Carroll. Le projet propose un accueil temporaire de 2 semaines à 3 mois pour des enfants de familles en difficulté, avec des critères d'admission spécifiques (problèmes de garde, santé, psychosociales). Il accueillera 12 enfants de 4 mois à 4 ans dans un espace modulable, avec des repas partagés avec la garderie Carroll.

Le projet prévoit des travaux de réaménagement intérieur et extérieur, incluant démolition, désamiantage, conformité incendie et accès PMR. Un espace extérieur commun sera réaménagé avec une nouvelle aire de jeu et des surfaces ombragées.

Les coûts, présentés en détail, s'élèvent à Fr. 1'146'000.-- sans option, et comprennent démolition, désamiantage, aménagements, mobilier, et équipements. Les subventions incluent Fr. 60'000.-- du FI et une subvention fédérale de Fr. 120'000.-- si toutes les places sont occupées.

Les prochaines étapes incluent un vote en juin, une demande d'autorisation en été 2024, le début des travaux en janvier 2025, et l'ouverture en été 2025.

Une conseillère municipale demande s'il y a une corrélation entre les 12 places d'accueil et la surface disponible. Mme Montefusco explique que le SASAJ exige 10 m<sup>2</sup> par enfant, et l'EVEP dispose de 120 m<sup>2</sup>. Mme Moyard précise que la commune ne peut pas répondre à 100 % des besoins des familles, comme pour les crèches classiques. Cependant, la nouvelle prestation répondra certainement à un besoin, bien que l'ampleur reste à déterminer.

Le Président passe au vote en soumettant d'abord les deux options, puis l'arrêté. Pour rappel, la première option consiste à remplacer les haies et arbustes à l'arrière du jardin. La deuxième option concerne l'aménagement du périmètre élargi du jardin sur la partie commune avec l'immeuble voisin avec des plateformes et tables en bois.

La 1ère option sur le remplacement de végétation est acceptée à l'unanimité.

La 2ème option de l'aménagement du périmètre élargi est acceptée à l'unanimité.

Le crédit d'étude et de réalisation pour la transformation de locaux pour la création d'un EVEP d'accueil temporaire (Fr. 1'185'500.--) est accepté à l'unanimité.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Vu la nécessité de transformer des locaux sis 86, rue des Bossons pour y accueillir un EVEP Accueil temporaire ;*

*Vu l'opportunité d'offrir un soutien aux familles lancéennes en situation de difficulté en proposant une solution d'accueil préscolaire temporaire ;*

*Vu l'opportunité de mutualiser des espaces avec l'EVEP Caroll ;*

*Vu que ce crédit permettra de réaliser les études et les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de Fr. 1'185'500.-- destiné à la transformation de locaux, sis 86, rue des Bossons au Petit-Lancy, pour la création d'un EVEP Accueil temporaire ;*
2. *de comptabiliser les dépenses concernant la transformation des locaux et les aménagements extérieurs dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;*
3. *de comptabiliser les dépenses concernant le mobilier dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14060 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par les recettes suivantes :*
  - *Une subvention du fonds intercommunal, estimée à Fr. 60'000.— (Fr. 5'000.--/place de crèche)*
  - *Une subvention de l'OFAS, estimée à Fr. 60'000.— (Fr. 5'000.--/place de crèche) les deux premières années, soit un total maximum de Fr. 120'000.--*
5. *d'amortir la dépense nette concernant la transformation des locaux au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 5451.33004 ;*
6. *d'amortir la dépense nette concernant les aménagements extérieurs au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 5451.33004 ;*
7. *d'amortir la dépense nette concernant le mobilier au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 5451.33006.*

**L'arrêté 369-24.05 est accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024****b) Chemin des Mérinos, chemin de l'Adret – Aménagement – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 1'340'000.--) (368-24.05) – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**

=====  
M. Daher présente le sujet : Mme Moyard explique que le crédit complémentaire pour Pont-Rouge couvre des coûts supplémentaires pour les chemins des Mérinos et de l'Adret, nécessaires après la construction de l'école. M. Dubois détaille les travaux et les dépenses imprévues, comme des escaliers, une taxe d'écoulement, un traitement anti-graffiti, et des mesures de sécurité. Les travaux restants incluent l'éclairage, le réaménagement de la chaussée, et des plantations, avec une gestion du trafic. Le coût total réactualisé est de Fr. 1'872'104.--, avec une demande de crédit complémentaire de Fr. 1'340'000.--.

Un conseiller municipal note que les travaux déjà réalisés dépassent de plus de 10% le crédit initial, et il demande des explications claires. Mme Moyard admet qu'il a raison sur le principe que le Conseil municipal devrait statuer sur les crédits avant les travaux, et explique que des décisions rapides ont été nécessaires. M. Dubois ajoute que le dépassement était anticipé, mais les chiffres définitifs n'étaient pas encore disponibles.

Un conseiller municipal demande une distinction entre les travaux déjà réalisés et ceux à venir. Mme Moyard clarifie les montants : Fr. 1'656'000.-- pour les travaux réalisés et Fr. 1'852'000.-- pour ceux à faire, avec une demande de crédit complémentaire ajustée.

Un conseiller municipal souligne que les travaux devraient être inclus dans le crédit initial de 2019 de Fr. 8,3 millions. Mme Moyard et M. Dubois expliquent que le dépassement est de Fr. 850'000.-- et que la demande de crédit complémentaire a été faite pour transparence.

M. Dubois explique que le dépassement a déjà été payé avec le crédit initial, et il ne reste plus assez d'argent pour terminer le projet. Il y avait deux options pour demander la rallonge : couvrir seulement les dépassements ou inclure les travaux restants. Par souci de transparence, ils ont choisi de détailler les dépenses et ce qu'il reste à faire. Le chiffrage initial n'incluait pas la pointe sud et l'école, contribuant au surcoût et justifiant la demande de crédit complémentaire.

Le crédit d'investissement complémentaire (Fr. 1'340'000.--) pour l'aménagement du chemin des Mérinos et du chemin de l'Adret est accepté à l'unanimité moins 1 voix

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité de finaliser les aménagements des chemins des Mérinos et de l'Adret ;*

*Vu le crédit d'investissement de Fr. 8'300'000.-- voté par le Conseil municipal le 31 octobre 2024 ;*

*Vu le manque de financement de Fr. 1'236'976.-- ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinea 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 1'340'000.— destiné à finaliser les aménagements des chemins des Mérinos et de l'Adret ;*
2. *de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par une allocation du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), estimée à Fr. 840'000.— ;*
3. *d'amortir la dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 31 octobre 2019 ;*

***L'arrêté 368-24.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Giratoire de la Praille – Crédit d'investissement (Fr. 553'000.--) (367-24.05) – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**

=====

M. Daher présente le sujet : un nouveau compromis est proposé pour améliorer la circulation cyclable autour du giratoire de la Praille. Le crédit inclut aussi le rehaussement des deux quais TPG.

M. Gentilucci rappelle que le GSP cherche à améliorer la sécurité des piétons et cyclistes autour du giratoire depuis 2016, avec l'implication de l'OFROU, du TCS, de Pro Vélo, de l'OCT et des TPG.

L'autorisation de construire, en vigueur depuis 2020, expire en octobre 2024, nécessitant le début des travaux avant cette date.

Le projet vise à améliorer la sécurité des cyclistes en les sortant de l'anneau central et en les plaçant sur des voies bidirectionnelles séparées des piétons. De la végétation sera ajoutée, mais les cyclistes devront céder la priorité aux voitures.

Les arrêts de bus les plus fréquentés de la commune seront rehaussés pour améliorer l'accessibilité. Le quai devant le stade sera surélevé de 7 cm avec des marquages adaptés. L'autre arrêt sera également rehaussé et un nouvel abribus sera installé. Un appel d'offres a été lancé et l'entreprise Simon a été retenue pour un montant total de Fr. 835'000.-- TTC, dont Fr. 553'000.-- pour la commune de Lancy. Les travaux devraient débuter en août 2024 pour une durée de cinq mois.

Un conseiller municipal ne voit aucune raison valable pour que la priorité ne soit pas aussi accordée aux vélos, qui est une mobilité douce comme les piétons. Il n'y a pas de raison de ne pas leur accorder la priorité aux entrées du giratoire puisqu'ils ne le bloquent pas. Le projet proposé implique de forcer les cyclistes qui sortent de la vélostation pour monter sur la passerelle des sports devant le stade à perdre la priorité, ce qu'ils peuvent déjà faire en posant pied à terre et en utilisant les passages-piétons prioritaires.

M. Gentilucci explique que le projet de réaménagement du giratoire de la Praille, bien que non parfait, améliore la sécurité des cyclistes et des piétons. Plusieurs conseillers municipaux

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

soulignent les insuffisances, notamment le manque de priorité pour les cyclistes. Mme Moyard explique que l'OFROU et l'OCT ne soutiennent pas les changements proposés par les conseillers municipaux, car ils pourraient créer des embouteillages.

Une conseillère municipale constate que l'amélioration de la viabilité cyclable est limitée et regrette le manque de consultation préalable malgré les 4 ans d'autorisation. Elle propose d'examiner la possibilité de laisser l'accès à l'anneau central aux cyclistes pour éviter les priorités multiples. Mme Moyard souligne que le retard est dû à la complexité du projet et qu'il faut prendre une décision, qu'elle soit d'approbation ou de refus car le permis a déjà été modifié deux fois et il nécessiterait de refaire entièrement un permis, dans ce cas l'OFROU et l'OCT ne participerait plus financièrement au projet.

Un vote est proposé pour scinder les travaux des quais TPG du reste du projet.

Par 15 pour, et 3 absentions, la scission des objets est acceptée.

Dès lors, le Président ouvre le vote pour le rehaussement des quais TPG.

Par 17 pour, et 1 abstention, le rehaussement des quais TPG est accepté.

Enfin, le Président ouvre le vote pour le réaménagement du giratoire de la Praille.

Par 8 voix contre, 4 voix pour, et 6 abstentions, le réaménagement du giratoire de la Praille est refusé.

M. Fischer : lors de la commission, un commissaire socialiste avait mentionné que le taux de canopée était quand même faible par rapport à l'étendue de verdure. Une personne du milieu de la construction, du service du cadastre du sous-sol, se rendrait compte qu'il est impossible de poser un arbre dans tout le secteur. Pourquoi ? parce qu'il y a 18'000 volts, du gaz, de l'eau, de l'électricité, la route des Jeunes est un axe important pour les services industriels de Genève et il est impossible de poser un arbre pour offrir un taux de canopée supérieur à ce qu'il était demandé. C'est la première chose.

Certes, ce n'est pas un élément primordial pour la sécurité des piétons aujourd'hui, mais il faut savoir que l'avenue Vibert est un coupe-gorge pour tout le monde : les piétons, les poussettes – je vous rappelle qu'il y a un centre commercial, vous avez aussi des parents qui vont au stade de la Praille - les cyclistes. Il faut aller sur place et vous verrez qu'il y a un patchwork multimodal.

Certes, la proposition faite aujourd'hui n'est pas idéale, on le reconnaît tous, mais elle a au moins l'avantage d'offrir pour certaines personnes qui ne se sentent pas en sécurité sur le réseau routier, tel qu'il est aujourd'hui, de pouvoir rouler ou traverser ce giratoire. Il a le mérite d'exister. Ceux qui se sentent à l'aise à vélo, ceux qui se sentent à l'aise avec une poussette ou une trottinette, peuvent légalement rentrer dans un giratoire, faire le tour avec un vélo, accéder à tout ce qu'ils veulent, entrer et sortir avenue Vibert, route des Jeunes, etc.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons simplement avec une volonté, cela ne plaît pas, certes. Je vous rappelle juste que le Canton a les financements jusqu'au 31 décembre 2024. Si demain matin, nous devons recommencer, cela veut dire que dans 5 ans, on remettra l'ouvrage sur le métier. La commune, pas le Canton, ça c'est sûr, mettra 1,5 à 2 millions pour refaire ce giratoire avec le même résultat. Pour une simple et bonne raison, c'est que l'Office fédéral des routes à son mot à dire là-dedans. Ce qui est compliqué. Demain matin, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Je veux bien déplacer les concessions SIG, cela coûtera 1,5, 2, 3 millions de plus. Au diable ! Allons-y !

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

A un moment donné, oui c'est un mauvais projet, mais il a l'avantage d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons et une meilleure sécurité pour les vélos – et je ne parle pas des vélos professionnels ou des piétons qui sont quotidiens, mais de tout usager qui descend d'un bus, qui va au centre commercial, qui va au stade de la Praille. C'est vrai, on y arrive mais aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, si on ne fait rien, pendant les cinq ou sept prochaines années, sachez que le Canton ne mettra plus un sou, ça je peux vous l'assurer. M. Gorce, Ingénieur cantonal, l'a dit et redit, l'Etat de Genève et la Praille ne mettra rien. C'est 100% pour la commune de Lancy, pour autant que le Canton soit d'accord parce qu'une partie des aménagements est sur le domaine cantonal et si le Canton dit non, on n'aura rien.

Donc, oui c'est un mauvais projet, ça n'offre rien pour certains, mais cela a un avantage, c'est qu'on a une sécurité pour certaines personnes et cela je pense que c'est important.

M. Clémence : je n'aurais pas pu faire beaucoup mieux que l'argumentaire de M. Fischer en disant que c'est un mauvais projet. Il l'a répété trois fois. Donc je ne vois pas très bien pourquoi on paierait cette somme pour un projet qui n'est pas satisfaisant.

Plus sérieusement, sur certains arguments qui ont été avancés, qui me semblent assez secondaires parce que cela n'a pas vraiment été abordé en commission, M. Fischer a parlé du cadastre du sous-sol sur la canopée, c'est vraiment un sujet très secondaire puisque l'important, dans ce projet, ce sont les questions de mobilité. En l'occurrence, en commission on nous a expliqué que s'il n'y avait pas d'arbres dans le projet, c'est parce qu'il y avait des questions de visibilité pour les piétons notamment, donc plutôt de l'ordre de la sécurité. On n'a pas abordé la question du sous-sol qui effectivement est peut-être une thématique, mais en tout cas ce n'était pas le sujet en commission, ni par les personnes qui ont présenté le projet, ni par les opposants, les personnes en faveur du projet en l'occurrence.

La deuxième chose, c'est l'argumentaire du timing. Effectivement, nous avons eu une autorisation de construire il y a déjà 4 ans, elle a été prolongée deux fois, cela a été dit par le rapporteur. Et donc, elle arrive à échéance prochainement. Mais ce n'est pas un argument suffisant pour accepter le projet. Il faut rappeler que la commission n'a pris connaissance de ce projet que ce printemps, alors que l'autorisation de construire a déjà 4 ans. Cela veut dire que ni au moment de l'avant-projet, ni sur sa conception, au moment de la faisabilité, ni au moment de l'autorisation de construire, ce projet n'a été présenté à la Commission de l'aménagement qui aurait pu en prendre connaissance et faire quelques propositions. Là, en résumé, on nous dit : c'est ça ou rien. Et on ne peut plus rien changer parce que premièrement on n'a pas le temps avant l'échéance de l'autorisation et deuxièmement il y a trop de partenaires impliqués entre l'OCT et l'OFROU et le groupement de la Praille.

Le projet en lui-même, pourquoi est-il mauvais ? Cela a été dit par le rapporteur dans les échanges qu'il y a eu en commission, il n'améliore pas vraiment la situation pour les cyclistes. Certes, c'est un peu plus sécurisant que l'entrée qui est maintenant dans le giratoire puisqu'elle est effectivement dangereuse, mais elle implique pour les cyclistes de faire un détour important en particulier depuis la vélostation et la passerelle des Sports. Dans un sens ou dans l'autre, c'est neuf pertes de priorité pour les cyclistes pour faire le tour. Alors que les passages-piétons qui sont adjacents, à côté de chaque passage cycliste, les piétons sont prioritaires. Il n'y a aucune raison que les piétons puissent avoir la priorité et les cyclistes non. On nous a expliqué que c'était une question de flux et notamment, cela nous l'avons entendu, qu'on ne pouvait pas le faire sur les sorties de giratoire, cela risquait de congestionner le giratoire à cause des flux de trafic. Par contre il n'y a aucun argument pour ne pas le faire dans les entrées de giratoire et pour ne pas laisser les cyclistes être prioritaires sur les entrées de giratoire. Eventuellement ces axes-là, l'avenue Vibert ou la route des Jeunes, pourraient se charger, mais cela ne bloque pas le fonctionnement du giratoire.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Pour toutes ces raisons, et un argument encore que M. Fischer a amené, qui est nouveau, que l'on a appris aujourd'hui, c'est que les personnes insécurisées peuvent déjà passer par les passages-piétons existants. En l'occurrence, elles feraient le même tour que ce qui est proposé, simplement c'est déjà faisable avec les passages qui existent. Donc, finalement l'amélioration de ce projet, il faut vraiment la chercher pour la trouver. Moi, je n'en trouve pas. Eventuellement pour les piétons un petit peu, mais cela ne mérite pas un montant pareil sans que la Ville de Lancy ait pu exprimer son avis sur ce projet qu'on subit finalement puisqu'il nous est imposé par le Canton, l'OFROU et le groupement de la Praille.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à ce projet et nous souhaitons que le travail soit repris avec un nouveau projet qui nous soit présenté, une nouvelle autorisation de construire. Bien sûr, cela va prendre du temps, je ne le cache pas, cela peut prendre 5 ans, je suis d'accord avec M. Fischer, de travailler cela avec l'OCT et l'OFROU, mais pour un meilleur projet que nous aurons dans 5 ans. Si nous faisons ce projet-là aujourd'hui, pendant 20 ans nous aurons ce mauvais projet à subir.

Mme Moyard : on a eu de longs débats en commission. J'avais effectivement demandé à M. Gorce, en sa qualité de président du groupe de suivi de la Praille, d'être également présent. C'est un dossier que j'ai repris de mon prédécesseur, qui a mis beaucoup de temps à arriver, et pas juste parce qu'il était bloqué au service des travaux, il était plutôt bloqué au groupe de suivi de la Praille. Je l'ai repris en route.

La vraie question, c'est ce que j'avais dit en commission, je crois qu'on était tous d'accord sur le fait que le projet n'est pas parfait. J'avais l'impression en commission qu'on était relativement d'accord sur le fait qu'il y avait une amélioration par rapport à la situation actuelle, la question est de savoir s'il y a une amélioration qui est suffisamment sensible par rapport au prix à déboursier pour la Ville de Lancy, selon les points de vue, les résultats de la pondération différaient.

Sur la question de pourquoi ce projet apparaissait comme cela au niveau de la Ville de Lancy, j'entends ce que vous dites, la raison est assez simple en fait, c'est que c'est le groupe de suivi de la Praille qui a pris en charge les études de faisabilité et les études tout court, pour un montant d'à peu près Fr. 150'000.--, ce qui est beaucoup pour ce groupe de suivi. C'est un peu le projet principal sur lequel le groupe travaillait depuis plusieurs années. On verra ce qui s'y passe. J'y retournerai bien entendu et j'expliquerai votre position. Je ne pense pas que je vais être infiniment bien reçue, mais ce n'est pas grave. Je veux bien plaider pour remettre l'ouvrage sur le métier, je pense avoir assez peu d'écho mais je ferai le travail de manière loyale envers votre Conseil. Et si je devais motiver les uns et les autres à recommencer, ce à quoi je ne m'engage absolument pas, je suggérerai en effet un travail plus en amont avec vous.

Maintenant, le GSP est relativement de bonne composition, ceux qui le sont un peu moins, c'est l'OFROU en ce qui concerne ces trémies vers l'autoroute et depuis l'autoroute et l'OCT, car c'est bien l'OCT qui a des problèmes d'embouteillage et qui veut privilégier les TIM (transport individuel motorisé) et qui ne veut pas d'engorgement plus que ce qu'il y a aujourd'hui. C'est lui qui était très contraignant par rapport au projet qui a pu être développé. J'entends que l'on peut toujours faire mieux, qu'on peut toujours trouver autre chose. Je ne suis pas infiniment sûre que le Conseil municipal, même avec l'avocate que je pourrais être, fera changer ces offices sur leur point de vue, vous savez l'importance des préavis de l'OCT sur des modifications de voiries et encore plus celle de l'OFROU quand on est aux abords d'une entrée ou sortie autoroutière en centre-ville.

Je regrette le vote qui s'apprête probablement à être fait, je pense que c'était néanmoins un projet qui pouvait améliorer quelque peu la situation et je ferai de mon mieux pour qu'on arrive peut-être dans un futur indéfini à obtenir quelque chose de mieux.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

M. Colleoni : je vais vous donner la parole M. Fischer, mais je souhaiterais que vous évitiez d'intervenir à chaque fois. Ce serait très gentil pour les débats.

M. Fischer : merci M. le Président, j'ai compris que j'étais muselé, ce qui est un débat très démocratique.

En fait la personne qui a parlé des canopées en commission, c'est M. Clémence qui regrettait qu'il n'y ait pas un taux de canopée augmenté de 30%, c'est pour cela que je l'ai rappelé. Je ne l'avais pas cité, mais maintenant vu qu'il me cite, je le recite.

Aujourd'hui, ce que Mme Moyard oublie de dire, c'est que ni le Canton de Genève, ni le groupement, ne mettra plus de 1 million dans l'escarcelle, plus les frais d'étude. Aujourd'hui, soit on a un status quo qui est comme il est, mais moi je ne prendrai pas la responsabilité par rapport aux utilisateurs de ce giratoire, dans l'état où il est et par rapport à un projet, certes mal ficelé, comme tout le monde le dit, mais au moins je sais qu'il y a une alternative sécurisante et sécurisée pour tous les usagers.

M. Colleoni : je vous rassure M. Fischer, je ne veux pas vous museler mais comme je l'ai dit dans mon discours, je vous rappelle le respect.

M. Vergain : je vois que ce soir dans cet hémicycle les débats sont les mêmes que lors de notre commission commune. J'ai déposé un amendement qui propose la suppression de la partie qui concerne le giratoire, donc les travaux de sécurisation des traversées piétonnes et cyclables du giratoire de la Praille, mais de garder le montant de la partie du rehaussement des deux quais TPG, soit Fr. 276'475.--.

Mme Mühle : le groupe des Verts soutient cet amendement conformément à ce qui a été discuté en commission. Bien sûr, nous sommes favorables au crédit pour le rehaussement des quais TPG qui est une mise en conformité à une obligation légale.

Concernant la partie d'aménagement cyclable et piétonne, comme tous les groupes politiques qui se sont exprimés en commission, nous trouvons que son projet d'aménagement n'est pas du tout satisfaisant, ni pour les piétons, ni pour les cyclistes et surtout pas pour les cyclistes qui y accéderaient depuis Lancy Bachet.

Premièrement, ce projet ne comble pas la lacune actuelle du passage-piétons manquant du côté du stade, cela obligerait donc les piétons à continuer à faire tout le tour. Deuxièmement, non seulement ce projet n'améliore pas la situation pour les cyclistes, mais pire il la péjore. Il la péjore puisque pour traverser le giratoire, il faudrait avec le nouvel aménagement céder le passage au trafic motorisé huit fois pour se rendre à la vélostation sous le viaduc et six fois pour se rendre sur l'avenue Vibert en arrivant depuis le stade, alors qu'aujourd'hui il n'y a qu'un seul céder le passage pour rentrer dans le giratoire, suite de quoi un cycliste a la priorité jusqu'à sa sortie du giratoire. Cette possibilité serait supprimée avec le nouvel aménagement. C'est pourquoi cela péjore la situation actuelle.

En plus, comme M. Clémence l'a rappelé, un cycliste qui ne souhaite pas s'engager dans le giratoire, a la possibilité déjà aujourd'hui d'emprunter les passages-piétons existants en poussant son vélo et a ainsi la priorité sur le trafic motorisé. Bref, ce nouvel aménagement proposé n'apporte aucune plus-value. Et interdire l'accès, rendre le chemin plus long et plus compliqué ne peut pas s'appeler mettre en sécurité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Donc, il est grand temps de sérieusement questionner la place de la voiture en ville et de mettre en place les conditions favorables à la marche et à l'usage du vélo en ville pour que tout le monde puisse faire le choix de se déplacer à pied et à vélo en sécurité.

Notre groupe regrette grandement que ce projet ne réponde pas à ces attentes ni aux objectifs du plan climat, et comme la situation actuelle n'est pas satisfaisante sur ce secteur, on demande sans plus attendre de réelles améliorations pour la viabilité piétonne et cycliste.

M. Bonfanti : c'est vrai qu'il y a pas mal d'années maintenant que je travaille sur ce projet.

Ce que je peux dire, c'est que globalement il y a un problème de gouvernance par rapport à ce projet, parce qu'on a un groupe qui fait des études, et après c'est à l'Etat et aux communes de payer les études. Jusqu'à présent, ce groupe se contentait de faire des propositions sur la mise en place de pistes cyclables le long du centre commercial ou la mise en place de places de stationnement vélos, ce qui me semblait aller bien parce que d'une certaine manière on n'entrait pas dans un périmètre qui était en dehors de leurs compétences techniques. Là on y a un peu dérogé et on voit les problèmes que cela pose.

On a compris l'orientation du vote, je pense qu'il serait assez urgent de ne rien faire dans ce périmètre. On est dans le périmètre du PAV, on est sur le périmètre de Praille Ouest avec l'avenue Vibert, de toute façon c'est un périmètre qui va évoluer ces quinze prochaines années.

Je pense qu'on doit avoir une réflexion peut-être sur une échelle plus large que celle qui a été faite sur ce périmètre. J'en discuterai directement avec la DIRPAV, la direction du PAV, pour voir si des solutions peuvent être menées, en tout cas des réflexions qui permettraient d'intégrer ce carrefour sur la prochaine mutation dans ce périmètre. Cela a été dit, cela paraîtrait idiot de faire des travaux maintenant pour avoir un changement dans 5 ou 10 ans, d'autant plus que les améliorations vont être relativement faibles, même si ces améliorations auraient permis de contenter les piétons, mais sûrement pas les cyclistes. Je pense qu'il y a un travail à faire en termes de périmètre et d'échelle différent et on devrait avoir une discussion sur le périmètre de travail de ce groupement parce que visiblement il y a un problème.

M. Clémence : je ne vais pas rebondir sur le fond, puisqu'il y a plusieurs éléments que je voulais ajouter que Mme Mühle a très bien exprimé dans sa très bonne prise de parole. Juste pour préciser que le groupe socialiste soutiendra la partie concernant le rehaussement des arrêts TPG.

M. Colleoni : nous avons une demande d'amendement de la Commission des travaux et finances. Il s'agit de supprimer, au point 1 : « aux travaux de sécurisation des traversées piétonnes et cyclables du giratoire de la Praille », et de garder uniquement le montant de la partie des deux quais TPG de Fr. 276'475.--. Nous allons voter cette proposition.

***L'amendement est accepté par 28 oui, 5 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : nous allons voter maintenant l'arrêté amendé.

*Vu la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation des traversées piétonnes et cyclables du giratoire de la Praille ;*

*Vu que le giratoire présente un risque accru d'accidents et n'est pas adapté aux cyclistes se rendant au centre commercial depuis le Bachet et l'avenue Vibert ;*

*Vu la nécessité de procéder au rehaussement des quais des deux arrêts de bus « stade de Genève », conformément à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 276'475.--, destiné au rehaussement des quais des deux arrêts de bus « stade de Genève » ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 6150.33001 ;*

***L'arrêté 369-24.05 amendé est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

- d) Chemin des Rambossons Est, secteur Palettes – Assainissement, développement fibre optique – Crédit d'investissement (Fr. 1'043'000.--) (370-24.05) - Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**

=====  
**M. Daher présente le sujet :** Mme Benarab présente un plan de réhabilitation des collecteurs et d'extension du réseau de fibre optique dans le secteur du chemin des Rambossons. Les travaux visent à remédier aux problèmes des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi qu'à installer des fourreaux pour la fibre optique. Le budget prévoit Fr. 115'000.-- d'honoraires d'ingénierie et Fr. 376'500.-- pour les travaux précités. Les réfections et réparations de collecteurs, ainsi que l'amélioration hydraulique sur Eugène-Lance totalisent Fr. 341'500.-- et les travaux de fibre optique se montent à Fr. 155'000.--, avec des divers et imprévus à Fr. 55'000.--. Le total pour le secteur de Rambossons et Eugène-Lance se monte donc à Fr. 1'043'000.--.

Le crédit d'investissement de Fr. 1'043'000.- pour l'assainissement et le développement de la fibre optique au chemin des Rambossons Est – Secteur Palettes est accepté à l'unanimité

**M. Colleoni :** si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la nécessité de procéder à l'assainissement des collecteurs au chemin des Rambossons ;*

*Vu la nécessité de procéder au déploiement d'un réseau de fibre optique au chemin des Rambossons ;*

*Vu l'état de dégradation des collecteurs ;*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

*Vu la coordination prévue avec les travaux de pose de conduites pour le chauffage à distance (CAD) par les SIG et la réduction des coûts que cette mutualisation permettra ;*

*Vu la subvention du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) prévue ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'043'000.— destiné aux travaux de réfection des collecteurs, à la modernisation de l'éclairage public et à la mise en œuvre d'un fourreau pour le passage de la fibre optique dans la zone de Rambossons Est et du secteur Palettes*
2. *de comptabiliser les dépenses liées aux collecteurs, dans le compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,*
4. *de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats, sous la rubrique 7206.46120,*
5. *de comptabiliser les dépenses liées aux travaux de génie civil en lien avec l'éclairage public et la fibre optique, dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010,*
6. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, sous la rubrique 6150.33001 dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.*

***L'arrêté 370-24.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Tressy-Cordy 3 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux (Fr. 383'500.--) (371-24.05) – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**

**M. Daher présente le sujet** : Mme Moyard introduit deux exposés des motifs par le même ingénieur, M. Taboada, concernant la stabilisation structurelle de deux bâtiments, Tressy-Cordy et le Grand-Lancy 62.

Les fissures apparues il y a un an résultent de variations d'humidité du sol, affectant les argiles sur lesquelles sont fondés les bâtiments.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

Des crédits d'étude sont demandés pour analyser les solutions de consolidation des fondations.

Les travaux envisagés comprennent des interventions spécifiques sur les fondations, des réparations esthétiques, et des indemnisations pour perturbations des locataires.

Les montants demandés s'élèvent à Fr. 383'500.-- pour Tressy-Cordy et Fr. 375'500.-- pour le Grand-Lancy 62.

Le crédit d'étude et de travaux de Fr. 383'500.-- pour la stabilisation des fondations l'immeuble sis à Tressy-Cordy 3 est accepté à l'unanimité

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la nécessité de réaliser des travaux de consolidation des fondations du bâtiment locatif situé au chemin Tressy-Cordy 3 ;*

*Vu les fissures apparues sur la façade dues au tassement des fondations ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinea 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de travaux de Fr. 383'500.-- destiné aux travaux de stabilisation des fondations du bâtiment situé chemin Tressy-Cordy 3,*
2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 9630.10840*

***L'arrêté 371-24-05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**f) Grand-Lancy 62 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux (Fr. 375'500.--) (372-24.05) – Rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 (M. Vincent DAHER)**

=====  
**M. Daher présente le sujet** : le crédit d'étude et de travaux de Fr. 375'500.-- pour la stabilisation des fondations de l'immeuble sis à la route du Grand-Lancy 62 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Vu la nécessité de réaliser des travaux de consolidation des fondations du bâtiment locatif situé route du Grand-Lancy 62 ;*

*Vu les fissures apparues sur la façade dues au tassement des fondations ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinea 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 27 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de travaux de Fr. 375'500.— destiné aux travaux de stabilisation des fondations du bâtiment situé route du Grand-Lancy 62,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040,*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 0290.33004.*

***L'arrêté 372-24.05 est accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.***

**g) Nouveau dépôt de Rambossons – Equipements intérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 640'000.--) (363-24.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE), et rapport de la Commission des finances, du 29 mai 2024 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

Mme Vandeputte présente le sujet : il est rappelé qu'un crédit a été accepté il y a quelques années pour l'achat d'une partie du bâtiment dans le but de construire un entrepôt localisé à Lancy, répondant aux besoins des équipes du Grand-Lancy par une centralisation des activités et créant un lieu plus moderne pour améliorer le confort, assurer la mise en conformité et rationaliser les espaces de stockage. Ce bâtiment est aujourd'hui en cours de finalisation.

Le crédit de Fr. 640'000.-- sollicité concerne donc les aménagements intérieurs et les équipements.

Ce projet porte sur l'occupation de 850m<sup>2</sup> et s'étend sur 3 étages.

Il y a une partie administrative avec une salle de conférence, des bureaux et un espace cuisine, des espaces pour des vestiaires, le stationnement des véhicules, la station de lavage avec filtre en sous-sol pour éviter le gaspillage de l'eau, des boxes et des espaces de rangement comprenant des grandes étagères de stockage, des armoires de séchage pour les vêtements de pluie ou encore un silo de sel par exemple.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Les équipements de recharge des appareils électriques seront plus modernes, les rendant moins gourmands mais tout aussi efficaces.

Sur question au sujet du dépassement financier et de l'entrepôt situé à Gérard-de-Ternier, le service explique que le crédit a augmenté car ils ont voulu optimiser tous les espaces disponibles et entre autres créer une mezzanine de rangement. Pour l'entrepôt à Gérard-de-Ternier, les transformations sont problématiques du point de vue structurel et en termes de normes par exemple. Cela aurait généré encore beaucoup de temps pour réaliser le projet d'agrandissement et d'adaptation des espaces de travail.

Sur question, il y a entre 20 et 23 employés concernés. L'idée est de pouvoir atteindre un taux d'accueil de 36 personnes, pour inclure les jobs d'été et/ou le personnel qui sera moins dans les trajets.

Avec huit votes pour et une abstention, la Commission préavise favorablement la demande du crédit d'investissement.

M. Dérobert présente le sujet : ce sujet de la commission des finances débute par la présentation faite par M. Hasler, du nouveau dépôt dont nous avons voté le budget il y a quelques années. Il expose l'objectif du dépôt visant à optimiser la localisation du service de l'environnement pour réduire les déplacements du personnel, précédemment estimés entre 12 % et 15 % du temps de travail. Il est aussi essentiel de fournir des espaces appropriés pour les jardiniers de Grand-Lancy, notamment parce que les vestiaires pour le personnel féminin font défaut actuellement. De plus, les vestiaires existants sont vétustes et en mauvais état

L'immeuble en construction se répartit sur plusieurs étages avec diverses installations, incluant des bureaux, des zones d'activité, un espace de lavage pour véhicules, et des vestiaires adaptés pour accueillir un nombre croissant de personnel, y compris ceux engagés pour des emplois saisonniers. L'accessibilité universelle est une préoccupation majeure, répondant aux obligations légales et aux besoins du personnel handicapé.

M. Hasler énumère les équipements prévus dans le bâtiment : machines de nettoyage de véhicules, système de filtration, armoires séchantes, et des armoires de rangement, tout en soulignant la durabilité et l'efficacité de ces investissements qui devraient être utilisés durant 30 à 40 ans. Il mentionne également l'intégration de technologies modernes comme les chargeurs pour véhicules électriques et un système de gestion énergétique efficace.

Il est également fait mention de certains problèmes rencontrés lors des constructions antérieures, notamment à Gérard-de-Ternier, qui ont retardé l'investissement et augmenté les coûts prévus. M. Hasler insiste sur le fait que ces enseignements ont été intégrés dans le projet actuel pour éviter des dépassements similaires.

Un commissaire exprime sa gratitude envers M. Hasler et son service pour cet exposé, admettant qu'il perçoit l'importance du projet et accepte que différer les travaux pourrait entraîner des coûts bien supérieurs. Cependant, il est quelque peu troublé par l'excédent de 150'000 francs pour un budget qui avait d'abord été présenté à 490'000 francs. Il remarque que, de façon générale, les premiers chiffres exposés à Lancy tendent à être trop optimistes, avec des demandes d'augmentation budgétaire qui se répètent souvent.

Un autre commissaire demande des éclaircissements concernant le coût élevé de l'adaptation du système électrique. Mme Dell'Osa répond en expliquant que le projet a intégré des prévisions pour l'équipement futur non anticipé il y a quatre ans. Elle mentionne aussi l'ajout

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

d'un système de détection incendie avancé pour sécuriser l'utilisation des véhicules électriques et prévenir les accidents.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité de la commission.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité de procéder à l'équipement du nouvel entrepôt et surfaces de bureaux dédiés au service de l'environnement et situé avenue des Communes-Réunies 51 ;*

*Vu le manque de place dans les locaux du site des jardiniers du Grand-Lancy et son état de vétusté ;*

*Vu que le site de Rambossons sera complémentaire à celui de Gérard-de-Ternier et permettra ainsi une meilleure couverture du territoire ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 ;*

*Vu le rapport de la commission des finances, séance du 29 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 640'000.—, destiné aux équipements intérieurs du nouveau dépôt du service de l'environnement de Rambossons, sis avenue des Communes-Réunies 51 ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses relatives à l'adaptation du projet initial et à l'équipement structurel sous la rubrique 6190.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14040 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 6190.33004 ;*
- 4. de comptabiliser les dépenses relatives à l'équipement pour la manutention et le personnel, sous la rubrique 6190.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14060 ;*
- 5. d'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 6190.33006 ;*

**L'arrêté 363-24.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

- h) **Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains – Crédit d’investissement (Fr. 730’000.–) (364-24.05) – Rapport de la Commission de l’environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE), et rapport de la Commission des finances, séance du 29 mai 2024 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

Mme Vandeputte présente le sujet : les places de jeux et de sports, les parcs publics et les espaces annexes comme les parcs à chiens sont priorités pour réduire les effets de chaleur.

Référence est faite à des mesures pérennes du plan climat comme l’installation de fontaines et le développement de la plantation d’arbres, ainsi que sur les actions déjà entreprises, comme les cabanons sur les chemins de vie des aînés ou les brumisateurs.

Le service présente le projet qui consiste à recouvrir les espaces de jeux et de sport de structures d’ombrage. Les directions d’école ont aidé à identifier les zones à cibler.

Sur question au sujet des cabanons, le service confirme que l’expérience a révélé que les lieux choisis n’étaient pas adéquats. Cinq nouveaux sites ont été identifiés pour la saison 2024.

Sur question au sujet du projet dans les écoles, le service répond que les études ont déjà été effectuées. Les délais sont fixés pour la rentrée 2024. Ces pergolas sont des modules réutilisables et déplaçables selon les besoins. Elles ne seront par conséquent pas un obstacle pour la plantation d’arbres.

Sur question, il est répondu que les jeux des plus petits et les zones les plus occupées par eux sont visés pour être couverts. Au même titre que pour les plus grands avec les espaces multisports. Le service rappelle que la priorité est de planter des arbres pour créer des zones d’ombre.

Un commissaire souligne l’omniprésence du béton et la difficulté d’avoir des zones herbeuses dans les cours de récréation, soulignant que des nouveaux types d’aménagement sont indispensables pour adapter les espaces afin de contrer les effets de chaleur. Le service confirme qu’il a à cœur d’agir de manière plus forte à présent. Il est aussi rappelé que certains établissements sont des bâtiments protégés, créant d’autres types de contraintes. Un certain temps est nécessaire pour changer les priorités malgré l’expérience des effets de la chaleur sur la santé, constatés plus objectivement ces dernières années.

Le commissaire ajoute que les chemins vers et de l’école devraient aussi être inclus dans la réflexion. Il lui est confirmé que les espaces publics font partie du concept de lutte contre les îlots de chaleur.

Sur question, il est confirmé que des structures pérennes sont proposées dans le projet.

La demande de crédit est votée favorablement à l’unanimité.

M. Dérobert présente le sujet : M. Hasler expose des mesures prises par le service de l’environnement pour combattre les îlots de chaleur, en lien avec le plan climat. Ces mesures, comprenant la replantation d’arbres et l’installation de cabanons de fraîcheur, ont été abordées de manière empirique l’année précédente en absence d’un plan climat formel. Bien que le budget initial pour ces interventions ait été considérable, une partie seulement a été utilisée, laissant une marge pour des améliorations cette année.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Une étude a révélé que Lancy est particulièrement affectée par les îlots de chaleur, surtout dans les zones scolaires et les parcs. En réponse, le service de l'environnement collabore avec les responsables locaux pour évaluer et adapter les mesures nécessaires, tout en respectant les contraintes réglementaires et budgétaires. Les mesures spécifiques pour les écoles, comme l'installation de fontaines éco potables et de structures modulables pour l'ombrage, ont été mises en avant.

L'accent est mis sur l'urgence de ces installations, avec une mise en œuvre planifiée avant la rentrée scolaire, malgré les défis logistiques et les coûts supplémentaires pour le travail en dehors des heures normales.

Le matériel utilisé pour ces installations est conçu pour être temporaire mais durable, avec la possibilité d'être réutilisé pour des projets similaires à l'avenir. Des questions ont été soulevées concernant la viabilité à long terme de telles mesures et les alternatives plus écologiques comme la déminéralisation du goudron, mais ces solutions seront reportées à 2025 pour des raisons pratiques et temporelles.

Une commissaire évoque la possibilité que la plantation d'arbres soit une solution moins coûteuse à moyen terme pour traiter les îlots de chaleur liés au sol. Elle s'interroge aussi sur l'utilisation d'un sol argilo-calcaire et sur les coûts associés, ainsi que sur la gestion saisonnière des toiles utilisées pour couvrir les surfaces. M. Hasler reconnaît que la plantation d'arbres serait idéale mais exigerait des efforts importants à cause des infrastructures nécessaires. Il note que des rénovations scolaires sont prévues, justifiant l'adoption de mesures d'urgence temporaires. La déminéralisation du goudron est une priorité différée à 2025 en raison de contraintes de temps. Des tests sont en cours pour évaluer si les toiles devraient être retirées durant l'hiver, mais aucune décision finale n'est encore arrêtée.

Sur la question de la fiabilité du budget présenté, même si la présentation fait état de budget estimatif, les coûts affichés ont depuis été validés.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité de la commission.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est évidemment très favorable à ces mesures qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, l'un des piliers du plan climat. On se rappelle ces épisodes de canicules, qui ont transformé nos préaux et nos places de jeux en véritable fournaise à l'occasion de plusieurs étés de canicule.

Les mesures proposées ici s'apparentent à des mesures d'urgence, pour certaines temporaires, mais juste pour vous signaler que le groupe des Vertes et des Verts sera très attentif à suivre et à soutenir la réalisation d'autres mesures plus ambitieuses, notamment celles qui consistent à dégoudronner quand cela est possible, en fonction évidemment des contraintes réglementaires, mais surtout pour pouvoir planter aussi plus d'arbres, d'avoir un sol plus perméable pour éviter que ces sols accumulent de la chaleur et la restitue après pendant la journée, ce qui contribue encore à renforcer cet effet dû aux chaleurs.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu que certains aménagements d'espaces publics et scolaires ne répondent plus ou qu'en partie aux multiples enjeux d'usage et environnementaux ;*

*Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancé » et la déclaration de l'urgence climatique du Conseil administratif en janvier 2021 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

*Vu l'étude effectuée par le service de l'environnement sur plusieurs sites pilotes afin de mettre en œuvre rapidement des dispositifs d'ombrage modulables et pouvant servir de modèles de projet à d'autres lieux similaires ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 mai 2024 ;*

*Vu le rapport de la commission des finances, séance du 29 mai 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 730'000.—, destiné à la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;*
2. *de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir chaque investissement, dès l'année de sa première utilisation estimée à 2024, au moyen de 10 annuités ;*

***L'arrêté 364-24.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : comme à l'habitude, les points 10) à 16) seront ajoutés au procès-verbal.

**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 6 MAI 2024 –  
RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME****a) Présentation de Mme Loriane Burki, adjointe SPE, et de M. Raphaël Darbellay,  
administrateur**

=====

La Conseillère administrative procède à la présentation de Mme Loriane Bürki, engagée en qualité d'adjointe SPE, en faisant mention de ses expériences précédentes à Confignon et Aire-la-Ville.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Par la suite, Mme Moyard introduit M. Raphael Darbellay, nouvellement nommé administrateur qui a à son actif un bagage important dans les domaines de la formation, de la gestion du personnel et de l'administration, acquit lors de son travail précédent à la Migros.

### **b) Présentation du projet de l'EVEP Accueil temporaire**

=====

Mme Moyard en préambule dessine le cadre de l'EVEP qui sera une structure d'accueil temporaire pour des parents en difficulté. Elle rappelle que l'objet de cette présentation est de soulever les aspects thématiques et professionnels, et pour comprendre en quoi cette EVEP d'accueil temporaire se distingue des autres structures similaires. Les informations détaillées seront données par Mme Montefusco, Mme Rufener, M. Künzi et Mme Riondel-Carrard sur indication de la Conseillère administrative.

Mme Rufener expose le projet de l'EVEP temporaire en faisant remarquer qu'il s'agit d'un effort collaboratif entre le SASL et le SPE. Toutefois elle insiste sur le caractère provisoire du nom de la structure qui sera choisi plus tard. Par la suite, les photos et des renseignements sur le lieu et les travaux d'adaptation sont portés à la connaissance des commissaires.

L'objectif de l'EVEP est détaillé tel que fournir un filet social pour les familles dans une situation de besoin. Cependant, la durée de l'accueil est définie en fonction du motif de la demande, variant de deux semaines à trois mois.

Le but de cette structure, dont habiter à Lancy est un critère, est d'apporter une réponse rapide aux familles en situation complexe et urgente, leur offrir un accueil en multi-âge (ce qui est nouveau à Lancy, où les autres EVEP sont organisés par groupe d'âge) et d'accompagner les familles dans leur socialisation. Elle souligne également l'importance de la dimension préventive, qui permet d'accueillir les situations et de coordonner au mieux avec le réseau santé.

Les quatre critères principaux sont la perte soudaine d'un moyen de garde, les problèmes de santé d'un parent ou d'un enfant, les problèmes psychosociaux, mesures de réinsertion demandées par des institutions tierces telles que l'Office cantonal de l'emploi ou l'Hospice général. La structure aura une capacité d'accueil de 12 enfants. A la suite de la présentation, des commissaires se sont interrogés sur plusieurs points variés dont les coûts plus importants qu'une crèche normale, le fait que les enfants de différentes tranches d'âge soient mis ensemble. En ce qui concerne les coûts, la Magistrat a justifié cela par plusieurs facteurs dont le roulement plus important comparé à une structure ordinaire créant ainsi une charge administrative plus importante. Pour la mise ensemble des enfants, il a été fait remarquer que pour des questions logistiques, il serait difficile de cantonner les enfants par âge avant qu'il soit rajouté que des synergies sont déjà existantes entre l'EVEP Caroll et le projet EVEP temporaire.

### **c) Point de situation des représentants du Conseil municipal aux Terrains d'aventure Lancy-Voiret et du Petit-Lancy et aux contrats de quartier de la Chapelle et Mouilles-Caroline**

=====

Le commissaire en charge des Terrains d'aventure, fait noter les préoccupations concernant l'impact des travaux du tram sur le terrain en mentionnant une restructuration au sein de l'équipe depuis l'été dernier, avec des départs et des remplacements. Il souligne l'existence d'un comité dynamique, tout en reconnaissant des reproches, notamment lors de la dernière assemblée générale, concernant un manque de communication. Il relève des tensions

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

persistantes entre l'assemblée générale et le comité, mais note que malgré une atmosphère électrique lors de la dernière AG, le travail réalisé a été reconnu par la quasi-totalité des membres. Dans l'ensemble, il estime que tout se passe très bien.

Le commissaire en charge du TAPL définit les équipes sur place comme étant proactives qui satisfont les membres. Il décrit une association bien gérée et ouverte, avec un retour positif de la part des membres. En ce qui concerne le contrat de quartier de la Chapelle-Les Sciers, il relève une amélioration de la situation avec la concrétisation de projets.

Un autre commissionnaire en charge des Maisons en Couleurs, un lieu adapté aux familles ouvert tous les mercredis de 9h à 11h, situé chemin de la Caroline a annoncé les prochaines activités prévues par ladite association et a mentionné que tout allait bien.

### **d) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**

=====

La présidence revient aux Verts et la vice-présidence aux Socialistes. M. Mayer et M. Yilmaz sont élus respectivement pour les postes de président et vice-président à l'unanimité.

### **11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 8 MAI 2024 – RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL**

---

#### **a) Audition du Lancy Natation**

=====

Mme Gachet présente le Lancy Natation. Elle rappelle qu'il s'agit d'un club de natation important dans le canton, qui accueille et propose des cours à un public de tous âges et de tous niveaux – y compris une filière « performance » pour les compétitrices et compétiteurs. A ses yeux, l'audition du jour est importante car elle permet de présenter les mesures prises récemment par le club en renouvelant son comité et en adaptant son organisation.

#### Présentation

M. Dreyer préside le Lancy Natation depuis le mois de décembre passé. Une nomination qui répond aux préoccupations de certains membres et qui avait mené à la démission des anciens membres du comité.

Huit nouvelles personnes ont été nommées au comité, permettant de réunir des compétences professionnelles variées allant des finances et des technologies de l'information jusqu'à l'enseignement et au social.

La situation financière héritée par le nouveau comité est préoccupante. Elle présente un déficit de Fr. 290'000.-- pour l'année 2023. Toutefois, dès le mois de janvier 2024 des mesures ont été prises et l'évolution des finances est suivie de mois en mois. Selon M. Dreyer la situation prévue à fin juin 2024 est positive et permet d'envisager un résultat équilibré en fin d'année.

M. Dreyer rappelle que la gouvernance du club est dans les mains de huit bénévoles qui forment le comité et qu'ils peuvent compter sur 14 professionnels compétents qui, à eux tou.te.s, permettent de réaliser les différentes missions que le club s'est données.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

M. Hervé, directeur du Lancy Natation, prend à son tour la parole et présente le club :

La mission principale du Lancy Natation est énoncée comme suit : « apprendre à nager au plus grand nombre d'enfants et d'adultes ». Chaque semestre, le Lancy Natation peut s'enorgueillir d'accueillir de 2200 à 2300 participants aux activités développées. Ces participants couvrent un spectre allant de 4 à 90 ans. L'accueil des seniors est une activité qui s'est bien développée ces dernières années, tandis que les cours de natation pour les enfants ont poursuivi sur un niveau conséquent. L'école de natation forme également des compétitrices et des compétiteurs qui aujourd'hui sont au nombre de 80 et qui ont entre 8 et 20 ans.

Afin d'accueillir les plus de 2'000 participants, la Ville de Lancy met à disposition du club cinq bassins scolaires ainsi que celui de la piscine de Marignac. Au total, Lancy Natation dispense 250 cours par semaine, sans compter les entraînements de compétiteurs. Ces cours sont donnés principalement par des moniteurs issus et formés par le club.

En résumé, le Lancy Natation est un club local (plus de la moitié des participants sont lancéens, un autre quart vient des communes voisines), implanté dans les quartiers de Lancy mais dont les objectifs en termes de compétition sont régionaux et nationaux. Il est encore signalé que collaboration avec d'autres acteurs communaux (écoles, fondations, institutions sociales et autres clubs de sports) est très bonne et que le Lancy Natation répond aussi volontiers aux sollicitations de la Ville de Lancy pour des manifestations publiques dont par exemple l'initiative Tuttisports ou encore la Lancy Pool Party.

Enfin, le Lancy Natation fondé en 1971, est au bénéfice de plusieurs reconnaissances pour la qualité de ses activités (Licence qualité, label Qualitop, label QualiCert).

### Objectifs et projets

Le Lancy Natation ambitionne d'avoir une équipe féminine ainsi qu'une équipe masculine en Ligue nationale B. Les nageuses et nageurs de ces équipes sont par ailleurs régulièrement retenus pour les sélections régionales.

Au nombre des projets du club, M. Hervé annonce que le club souhaite organiser un concours de natation en 2024-2025. L'objectif de ce type de concours est de réunir 200 à 300 enfants pendant une journée et de créer un moment convivial autour de la natation. Un autre projet serait d'organiser en 2026 un championnat romand à la piscine de Marignac.

### Besoins

Afin de réaliser sereinement les activités et les projets du club, M. Hervé indique qu'une augmentation de la subvention de la Ville de Lancy de l'ordre de Fr. 10'000.-- serait souhaitable.

### Questions et remarques

A la question d'un.e commissaire, M. Dreyer répond que la situation financière du Lancy Natation est à présent stable, à l'équilibre et donc saine et que d'ici la fin de l'année le club devrait même pouvoir reconstituer une petite réserve.

M. Dreyer poursuit en précisant que l'augmentation de la subvention serait destinée à la réalisation de projets tels que le concours pour les écoliers ou encore l'amélioration de la préparation physique.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Une question est posée quant au rôle du DIP dans l'apprentissage de la natation et comment ce rôle se distingue de la mission que s'est donnée le Lancy Natation. M. Hervé évoque le fait que les cours offerts par le DIP sont peu nombreux et ne sont pas encadrés par des spécialistes, ce qui n'est pas comparable avec les cours dispensés par le club qui visent à apprendre à nager en grande profondeur et sans matériel avec un encadrement d'un moniteur pour huit élèves.

Un.e commissaire désire savoir les raisons qui ont poussé la Ville de Lancy à demander un audit et celles qui ont provoqué la démission du comité. Il lui est répondu que l'audit a permis de clarifier la situation et de se pencher sur les reproches qui étaient faits par des membres. L'audit a débouché sur un renouvellement du comité qui compte aujourd'hui deux fois plus de membres (8) qui représentent mieux la diversité des activités du club.

Mme Gachet précise que l'audit a été commandité par la Ville de Lancy suite à une lettre de parents de nageurs et en anticipation d'une Assemblée générale. La Ville souhaitait savoir ce qu'il en retournait et comment était utilisée la subvention accordée au Lancy Natation.

Un.e commissaire s'enquiert de l'âge auquel les enfants apprennent des notions de « sauvetage ». Il lui est répondu que dès 10 ans les enfants apprennent à « remorquer » un.e camarade et que des cours de préparation au brevet de sauvetage « Plus pool » ont été ouverts.

Un.e commissaire demande si la température de l'eau a été augmentée. M. Hervé précise qu'avec une diminution de la température de l'eau à 26 degrés dans les bassins des écoles, le club a vu certaines personnes ne pas reconduire leur inscription, les enfants ayant froid après 20 minutes de cours. A la piscine de Marignac, la question n'est pas la même puisque ce sont les compétiteurs qui y nagent. Il précise encore que les températures de l'eau permettent actuellement aux compétiteurs de s'entraîner dans de bonnes conditions.

Mme Gachet précise que la décision de réduire la température de l'eau des bassins scolaires à 26 degrés est celle de l'ACG. Lancy a appliqué cette décision tandis que d'autres communes ne l'ont sans doute pas mise en œuvre.

Le président de la commission souhaite savoir si le Lancy natation paie pour l'utilisation des lignes de natation. Il lui est répondu que davantage de lignes sont disponibles (et utilisées) de mi-septembre à avril, tandis que pendant la saison estivale l'accès est plus restreint. Toutefois, le club paie par saison un montant total de Fr. 20'000.--.

Un.e commissaire fait remarquer que dans d'autres associations les membres sont invités à participer aux Assemblées générales et peuvent s'engager comme bénévoles. Il/elle s'étonne que le Lancy Natation ne propose rien dans ce sens. Il lui est répondu que la qualité de membre est à distinguer de celle de « participant » aux cours, mais qu'il entend prendre en compte ce point puisqu'il est difficile pour le club aujourd'hui de mobiliser suffisamment de personnes tant pour les activités statutaires que pour les activités sportives (compétitions).

La/le même commissaire suggère de faciliter la transition de « participant » à « membre » avec une cotisation modeste qui pourrait même améliorer la situation financière du club.

### Discussion après le départ des auditionnés

Un.e commissaire souhaite savoir si la demande de subvention additionnelle formulée durant l'audition (Fr. 10'000.--) est une demande formelle et souhaite également un rappel sur le montant actuel de la subvention. M. Carnazzola lui répond que la subvention monétaire actuelle est de Fr. 25'000.-- par année et que s'y ajoute les prestations accordées par la Ville de Lancy sous forme non-monétaire. Indirectement le club est également soutenu par la Ville de

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Lancy par l'intermédiaire des « chèques sport » dont bénéficient de nombreux enfants participants (même s'il s'agit là d'abord d'une aide aux parents).

Un.e commissaire souligne que pour plus de 2'000 participants, la subvention octroyée de Fr. 25'000.-- paraît modeste. Il lui est signalé qu'il s'agit en réalité plutôt de 1'000 participants qui sont comptés deux fois par année puisqu'ils participent aux cours par semestre.

Un.e commissaire s'exprime en disant qu'il souhaiterait mieux connaître la situation financière du club avant de se prononcer sur une augmentation de la subvention, même si dans le fond il y est favorable. Mme Gachet lui répond que dans le cadre de la procédure budgétaire 2025 tous les bénéficiaires doivent formuler leur demande et présenter leurs comptes ainsi qu'un bilan. La décision d'augmenter ou non la subvention pour le Lancy Natation ne pourra donc se faire qu'en évaluant toutes les demandes.

Un.e commissaire est d'avis qu'il est de toute façon un peu tôt pour décider d'une telle subvention à la lumière des événements qui se sont déroulés au sein du club depuis une année. Enfin, Mme Gachet précise encore qu'un prêt a été accordé au Lancy Natation afin d'assainir leur situation financière et que le club est en train de rembourser celui-ci.

### **b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**

=====

Le président de la commission fait une allocution à l'occasion de sa dernière présidence de cette commission. Il évoque une année riche en émotion et en événements notoires.

Mme Khatchadourian est élue Présidente de la commission des sports à l'unanimité par acclamation.

M. Brun est élu vice-Président de la commission des sports à l'unanimité par acclamation.

### **c) Divers**

=====

#### Subventions

Mme Gachet annonce que la Ville de Lancy est en train de finaliser une demande de collaboration avec l'entreprise MatchDay pour d'une part analyser les processus, critères et conditions d'octroi des subventions et d'autre part formuler des propositions pour mettre sur pied un système d'allocation des subventions qui assure une distribution équitable sur une base transparente.

Un.e commissaire rappelle que certains éléments avaient été problématiques lors d'une précédente collaboration avec MatchDay et souhaite qu'un suivi rigoureux du mandat soit réalisé afin d'éviter le même type d'écueils.

#### Infrastructures sportives

M. Carnazzola évoque une étude lancée sur l'état des lieux de la pratique sportive sur le territoire lancé. L'objectif étant d'anticiper l'évolution des pratiques à l'horizon 2026-2030 ainsi qu'y intégrer les nouvelles pratiques, dans le but de pouvoir y répondre à l'échelle des quartiers et des futurs quartiers de Lancy. Mme Gachet ajoute que cette étude est également en lien avec les infrastructures et les équipements à prévoir.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

### Audit du Lancy FC

Mme Gachet annonce qu'une demande d'audit du Lancy FC vient d'être lancée, portant sur l'utilisation des subventions. Les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'été. M. Carnazzola précise qu'il s'agit de se prémunir de l'étanchéité entre les frais liés à la première équipe et ceux du reste du club. A la question d'un.e commissaire, Mme Gachet répond que la demande d'audit est une initiative spontanée de la Ville de Lancy.

### Manifestations à venir

M. Carnazzola annonce l'ouverture le 9 mai de l'ensemble des bassins extérieurs de la piscine de Marignac ainsi que de la majorité des points d'eau de la commune. La patinoire de la Caroline sera ouverte dès le 11 mai tandis que les autres suivront.

M. Carnazzola évoque ensuite les événements sportifs à venir : le 8 juin, journée des sports aquatiques y compris une soirée festive. Le président de la commission signale que ce même 8 juin se déroulera la finale de la coupe genevoise des juniors A au stade de Lancy-Florimont. Toujours le 8 juin, le ZZ-Lancy accueillera au Sapay la finale féminine de la Swiss Table Tennis League.

### Propreté des vestiaires de la piscine

Un.e commissaire relaie une information à propos de vestiaires souvent laissés sales par les utilisateurs précédents. M. Carnazzola lui répond qu'effectivement le temps est parfois très court entre deux occupations mais qu'un nouveau mandat est prévu pour augmenter la fréquence des passages pour nettoyer les vestiaires des piscines.

## **12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 13 MAI 2024 – RAPPORTEUR : M. CHRISTIAN HAAS**

### **a) PAV/route des Jeunes – Suppression du mouvement tourner à gauche – carrefour de l'Etoile direction route du Grand-Lancy**

M. Caumel, directeur de l'OCT, et M. Da Silva, ingénieur mobilité, ont été invités pour présenter cette mesure portée par le canton.

M. Caumel pose le décor : il s'agit bien de présenter, en toute transparence, les modifications du schéma de circulation général au sein du PAV, quartier emblématique à l'échelle européenne.

Pour mémoire, avec 12000 logements et 6000 emplois, cela implique une mutation du territoire qui nécessite notamment la requalification de la route des Jeunes.

M. Da Silva présente ensuite le contexte élargi, rappelant que cette stratégie du canton est issue de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et le plan climat cantonal 2030.

La mesure présentée ce soir touche directement une zone précise mais s'inscrit dans un catalogue de mesures qui visent à terme à réduire le trafic dans les quartiers.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Il s'agit clairement de réduire la place de la voiture, au profit des transports collectifs et des aménagements cyclistes.

Une des premières modifications sera le projet du carrefour Jolivet, qui augmentera la perméabilité des traversées piétonnes entre les nouveaux quartiers.

Tous ces aménagements feront changer radicalement la route des Jeunes, qui ne sera plus la quasi-autoroute actuelle, laquelle prendra fin au niveau du giratoire du Trèfle-Blanc.

Des précisions sont encore données au sujet des aménagements du secteur des Noirettes, avec notamment une prouesse technique en cours d'étude pour alimenter les parkings du secteur en sous-voie, avec comme défi d'inclure l'évitement du futur canal de la Drize.

En réponse aux questions voire inquiétudes des commissaires, M. Caumel rappelle bien que ce qui est prévu, c'est véritablement un changement de paradigme ! Plusieurs exemples de futurs aménagements dans le secteur du M-PARC et des orientations en matière de ceinture urbaine sont expliqués.

Le début de la procédure pour la suppression du tourner-à-gauche du carrefour de l'Etoile est prévue en septembre 2024, avec entre autres un plan de communication aux riverains.

### **b) Retour sur le plan de mobilité senior lancé**

=====

M. Galland, du SAT, dresse un bilan de ce processus qui a été mené sur 3 ans, avec une collaboration transverse des services et un appui de l'ATE pour mener des sondages.

Un premier enseignement, la première cause d'anxiété est liée au manque de visibilité, mais aussi au conflit entre les usagers de la voie publique. L'accessibilité des rampes et trottoirs est également relevée.

De nombreuses mesures ont été prises et d'autres seront étudiées et mises en œuvre pour améliorer la sécurité des aînés. M. Galland relève encore que 95 personnes ont participé à l'atelier de restitution qui s'est déroulé en février, avec des remarques pertinentes et des échanges précieux avec les participants.

Un commissaire se pose la question de savoir s'il existe des éléments chiffrés qui permettent d'établir une corrélation entre le sentiment d'insécurité et le nombre d'accidents réels. S'il n'existe pas de données, il est constaté que les zones accidentogènes sont plutôt liées au conflit entre notamment entre piétons et cyclistes.

### **c) Projet d'accompagnement des villes vers des pratiques de mobilités durables : développement d'un dispositif digital innovant et mise en application sur une commune pilote : Lancy**

=====

M. Galland présente cette étude innovante : il s'agit d'une collaboration entre les TPG, la Ville de Lancy, un bureau spécialisé dans les pratiques et la sociologie des transports, et la Fondation MODUS, récemment mise sur pied par la fondation Wilsdorf pour étudier et promouvoir des initiatives de santé publique à travers la mobilité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

L'idée est : comprendre la mobilité dans habitants, identifier les trajets et les pénibilités, accompagner les habitants avec de la communication sur les changements potentiels, lancer des actions de mobilité répondant mieux aux besoins.

Il s'agira de récolter de nombreuses données, de les analyser et d'évaluer des solutions.

Ce projet devrait se développer sur 19 mois, avec un financement global d'environ Fr. 200'000.--, dont Fr. 10.000.-- de participation pour Lancy. Si ce financement est assuré, le projet pourrait démarrer en juillet.

Une commissaire à une question sur la gouvernance des données, qui seront traitée par les TPG qui ont de l'expérience sur ce type de gestion en tant que régie publique.

### **d) Projet de création de hub de mobilité lancéen**

=====  
Ce projet est en lien avec le précédent. Les TPG ont mené une étude à Lancy qui montrent que le transbordement est positif à des endroits précis : des usagers prennent leur vélo pour se rendre à l'arrêt des transports publics, ou utilisent le P+R puis les TPG, voir le Vélo-partage.

A cet égard, la halte Bachet s'est révélée être un succès ! Ce projet a un avantage indéniable, car il réunit trois entités quasi-institutionnelles, avec Mobility, Vélo-partage et les TPG.

Lancy a été choisi en raison des opportunités qui existent pour faire des essais, avec des endroits identifiés comme Les Pontets, la place du 1<sup>er</sup>-Août, Pont-Rouge et les Esserts.

Un outil intéressant pour ces pôles sera l'utilisation de « totem » qui indiquent où se trouvent les modes de transport et avec un QR-code, de voir si un vélo est disponible. Ce projet pilote est d'une année et devrait permettre aux utilisateurs d'avoir des trajets plus intuitifs.

### **e) Déploiement de l'offre Mobility sur le territoire lancéen**

=====  
M. Galland explique que, suite à un cas jurisprudence sur l'utilisation du domaine public communal au Grand-Saconnex, il est désormais permis d'étoffer l'offre en matière de covoiturage. En conséquence, Mobility a pu identifier de nouveaux emplacements répondant à de nouveaux besoins.

C'est ainsi que trois nouvelles places d'autopartage (aux Palettes, secteur 1<sup>er</sup>-Août et secteur Esserts) et 6 nouvelles voitures sont prévues à l'automne 2024.

### **f) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**

=====  
Mme Kristine Beun comme présidente et M. Alain Fischer comme vice-président sont désignés par acclamation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024****g) Divers**

=====

Pas de divers.

**13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –  
SEANCE DU 21 MAI 2024 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER****a) Présentation des sondages entreprises**

=====

M. Bonfanti présente les résultats de deux sondages réalisés auprès des entreprises et de la population, soulignant l'importance de comprendre les besoins de ces deux groupes. M. Davy détaille la méthodologie et les résultats des sondages, indiquant que plus de 20% des entreprises locales et 310 réponses complètes de la population ont été obtenues. Les enjeux identifiés pour les entreprises incluent la mobilité, l'infrastructure et l'acquisition de nouveaux clients. Les données révèlent également une satisfaction élevée vis-à-vis des services existants.

Pour la population, les résultats mettent en lumière un besoin de commerces de proximité, notamment alimentaires. Les prochaines étapes impliquent d'intégrer ces résultats dans la stratégie de promotion économique et de mieux accompagner les entreprises dans leurs choix de localisation. Les participants expriment également des préoccupations concernant la visualisation des données, l'accessibilité des locaux commerciaux et l'adaptation des commerces aux besoins réels de la population.

**b) Présentation de l'association Orchestre de Lancy**

=====

La réunion débute avec l'annonce de M. Bonfanti concernant l'invitation des grandes associations subventionnées par la commune, avec une mention spécifique de l'Orchestre de Lancy et des Concerts de Lancy. Ensuite, Mme Colubriale présente les invités : M. Weissenberg-Perenyi, M. Sawicki et M. Cédric Robert.

M. Sawicki exprime sa satisfaction de rencontrer la commission et souligne la contribution de l'orchestre au rayonnement de Lancy. Mme Weissenberg-Perenyi prend la parole pour présenter l'orchestre, ses activités, sa vision et son fonctionnement. Elle met en avant l'anniversaire imminent de l'orchestre, ses concerts à travers le monde et ses 12 albums.

Elle présente ensuite les musiciens, soulignant leurs carrières internationales, et montre des extraits vidéo de leurs performances. Elle évoque les partenariats avec d'autres artistes, les festivals et les actions de médiation culturelle.

Mme Weissenberg-Perenyi mentionne les soutiens financiers, notamment de la Ville de Lancy, de Genève, de la Loterie romande et de plusieurs fondations. Elle expose la mission de l'OLG, axée sur la qualité artistique, la collaboration culturelle et l'accessibilité au public.

Elle décrit la vision de l'OLG, mettant l'accent sur un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable. Elle souligne les valeurs de l'orchestre, telles que la rétribution équitable des musiciens et l'accessibilité au public.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Enfin, elle présente les projets futurs de l'OLG, notamment les concerts à venir et sa participation à la programmation Nomade 2025. Les membres de la commission expriment leur gratitude pour le travail de l'OLG et leur intérêt pour ses activités, ainsi que des questions concernant sa santé financière.

La réunion se conclut sur une note positive, avec l'enthousiasme des membres de la commission pour assister aux prochains concerts de l'OLG.

### **c) Présentation de l'association Concerts de Lancy**

=====

M. Bovey a présenté les Concerts de Lancy, une initiative qui remonte à la fin des années 1960, visant à exporter la culture dans les communes. Ces concerts se caractérisent par trois approches: artistique, humaniste et sociale. L'association vise à accueillir divers publics et à favoriser l'échange entre les artistes et le public.

La programmation s'étend du classique au jazz, à la chanson française, au cabaret, à la comédie lyrique et au ballet. Les lieux des concerts comprennent des églises, des salles communales et des espaces culturels, offrant une variété d'expériences acoustiques et visuelles.

Les Concerts de Lancy visent un large public, des enfants aux seniors. Malgré une interruption due à la pandémie, la fréquentation moyenne des saisons est de 5000 à 6000 personnes.

Les orchestres classiques symphoniques, tels que l'Orchestre de Lancy-Genève et l'Orchestre Saint-Pierre Fusterie, sont mis en avant. Les jeunes musiciens ont également une place importante, avec des concours de jeunes solistes et des collaborations avec des institutions musicales.

Le jazz est également à l'honneur, avec des formations allant du soliste au big-band. La création contemporaine et la mise en valeur des compositrices sont des aspects essentiels de la programmation.

Des événements spéciaux, tels que des concerts en faveur des réfugiés ukrainiens et des collaborations avec des écoles de musique, enrichissent la programmation. Des moments forts comme le Festival Guitare Passion et des concerts thématiques sont également organisés.

Les Concerts de Lancy collaborent avec diverses institutions musicales et bénéficient du soutien de mécènes locaux. Des initiatives de restauration d'instruments, comme l'orgue Gandini, sont également menées.

En conclusion, les Concerts de Lancy offrent une programmation musicale variée, allant du classique au jazz, en mettant en avant les jeunes talents et en favorisant l'accessibilité à la culture pour tous les publics.

### **d) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**

=====

Le groupe socialiste propose Mme Dia comme Présidente.

Mme Dia est élue Présidente de la Commission de la culture, communication et promotion économique, à l'unanimité, par acclamation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

Le groupe Le Centre-Verts-Libéraux propose M. Christian Haas comme vice-Président.

M. Haas est élu vice-Président de la Commission de la culture, communication et promotion économique, à l'unanimité, par acclamation.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 27 MAI 2024 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**  
=====

Le Président annonce que la présidence revient au PLR et la vice-présidence au MCG.

M. Daher présente M. Alain Fischer au nom du PLR. Il est élu par acclamation.

M. Bonvin se présente lui-même au nom du MCG. Il est élu par acclamation.

**b) Divers**  
=====

Mme Moyard annonce un dépassement prévisionnel de Fr.990'000.-- sur le crédit de construction de l'école de Pont-Rouge, qui se montait à Fr.33'560'000.--. Le dépassement représentant moins de 3%, il n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Il est composé de trois postes, premièrement la décision de couvrir le terrain multisport de manière à pouvoir le compter comme préau couvert, ce qui a coûté Fr.420'000.--. Deuxièmement, le surcoût de dépollution de la terre s'est élevé à Fr.66'000.--. Finalement, plusieurs hausses sur le prix des matériaux sont survenues, principalement du fait de la guerre en Ukraine et de la situation post-covid, pour un montant de Fr.502'000.--. Ces éléments figureront dans le crédit de bouclage, mais comme à son habitude, le Conseil administratif les indique dès qu'ils sont connus et chiffrés.

**15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 28 MAI 2024 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE**

---

**a) Nuisibles et dérangeants**  
=====

Le service présente un état de situation des espèces nuisibles et dérangeantes sur la commune de Lancy.

Les espèces nuisibles sont des organismes invasifs pouvant impacter la santé ainsi que la faune ou la flore locale. Des exemples présents à Lancy : le frelon asiatique avec des nids depuis 2023 sur la commune et une situation incontrôlable depuis mais avec des mesures pour détruire les nids. Le moustique tigre signalé depuis 2019 à Genève avec un pic de signalements en 2023 au vu du peu de pluies qui n'ont alors pas nettoyé les espaces de ponte. Des mesures comme des pièges et un accompagnement des privés ont été mis en place. Un plan de traitement des sacs

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

d'eau pluviale est en cours. Les rats sont également signalés comme nuisibles présents et contre lesquels la commune lutte.

Les espèces dérangeantes sont des organismes indigènes ayant des impacts sur la santé et d'autres types de nuisances. Par exemple : les chenilles processionnaires qui ont une présence stable sur le territoire grâce aux mesures de lutte qui sont efficaces comme des sacs de contenance ou des destructions de nids. Les corbeaux freux sont particulièrement présents à Lancy. Cette espèce est protégée. Les mesures portent par exemple sur les plans d'effarouchement avec des faucons, la destruction de nids hors période de protection pour les empêcher de s'installer. Les corneilles ont une population d'oiseaux voleurs, présents plutôt aux Palettes. Les tiques sont considérées comme présentes partout. Sur question, il n'existe pas de mesure de lutte contre elles.

Il y a également d'autres espèces qui pourraient devenir problématiques comme le ragondin, le raton-laveur et le rat musqué. Ils sont signalés au niveau suisse mais pas à Lancy.

Sur question sur les renards et les araignées zoropses, il est indiqué que les renards sont plus présents mais ils n'ont plus la rage depuis longtemps. S'agissant des araignées, le service confirme sa présence tout en précisant que sa piqûre est moins douloureuse que la piqûre de guêpe. Il n'y a pas d'alertes à donner.

Sur question, le service informe que le corbeau freux n'est pas considéré comme nuisible par la Confédération. Il génère des nuisances sonores à certaines périodes de la journée, mais aussi de l'année, en particulier pendant la période de reproduction. Ils peuvent aussi mener des attaques si on s'approche des petits.

Il est répondu à un commissaire qu'aucun raton-laveur n'a été signalé à Genève.

Pour répondre à une commissaire, le service indique que c'est la police municipale qui gère les signalements. Le service de l'environnement se coordonne avec l'expert cantonal pour les mesures d'intervention. Il est rappelé que deux sites Internet cantonaux existent pour le frelon asiatique et pour le moustique tigre afin de signaler les présences et déclencher des interventions. La Commune renvoie la population vers ces sites. Il y a donc une centralisation de l'information et la collaboration fonctionne bien entre les communes et le canton et entre les cantons et la confédération.

### **b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**

=====

Les Verts proposent M. Petite à la Présidence.

Les Socialistes proposent Mme Dia à la Vice-Présidence.

Ils sont élus par acclamation.

### **c) Divers**

=====

Les sentiers piétons de long de l'Aire : il y a beaucoup de retards sur ce projet. Cela ne concerne pas le pont qui est compris dans le plan de renaturation. Le service ne peut pas encore estimer le délai pour la prochaine avancée. Il y a aussi une problématique foncière car ni Lancy ni Onex ne sont propriétaires des nombreuses parcelles concernées.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

Le chemin à Navazza, derrière le potager : l'accès sera réouvert dès cet été 2024. Il y a eu du retard à cause des nombreuses pluies de cette année. Les plantations seront pour le mois de novembre environ.

**16) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 29 MAI 2024 –  
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1<sup>er</sup> juin 2024**  
=====

M. Couto est élu comme Président et votre serviteur occupera la place de vice-Président.

**b) Divers**  
=====

Mme Gachet informe qu'il est prévu d'inviter le directeur de l'Association des communes genevoises (ACG), le directeur du Service intercommunal d'informatique (SIACG), ainsi que M. Nunez, qui viendront réaliser une présentation sommaire de la partie ACG, pour se focaliser ensuite sur le fonctionnement et les outils du SIACG, avant de voir comment ceux-ci seront déployés au niveau du service informatique de la commune.

**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)****17) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M081A-2023 « LUTTER CONTRE  
LA SURCONSOMMATION INFORMATIQUE ET PERMETTRE AU CM DE TRAVAILLER DANS  
DE BONNES CONDITIONS »**

---

Le Conseil administratif est sensible à la question de la rationalisation des ressources et à l'empreinte carbone que génère l'achat d'un volume important de tablettes. Il rappelle que la proposition aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux d'un unique modèle avait pour objectif de simplifier le processus d'acquisition et de gestion par l'administration communale du parc des tablettes.

S'agissant de la question portant sur les marchés publics, les montants en jeu sont bien en-deçà des seuils fixés pour les fournitures, soit Fr. 150'000.-- pour le gré à gré. L'acquisition pour environ Fr. 30'000.-- de matériel, voire la moitié en cas d'acquisition du nouveau modèle d'iPad proposé (cf. ci-dessous), est effectuée une fois par législature. Notons que la société locale qui a été mandatée pour fournir et préparer le matériel informatique, 2GIK Sàrl, est une entreprise recommandée par le SIACG car elle dispose d'une large expérience avec les communes, spécifiquement dans la configuration de l'outil CMNet qui est installé sur tous les appareils remis aux membres du Conseil municipal. Il est toutefois envisageable de solliciter différents fournisseurs, par exemple sous la forme d'un tournus par législature, pour autant que les prestations soient identiques à celles offertes par le mandataire actuel et que l'administration n'ait pas à intervenir dans le suivi ou la maintenance du matériel. Le Service financier et de l'informatique a d'ores et déjà été chargé d'examiner cette piste.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Afin de mettre en œuvre la volonté du Conseil municipal et de proposer aux futures conseillères municipales et conseillers municipaux trois options en lieu et place de l'unique actuelle, la secrétaire du Conseil municipal adressera deux formulaires aux membres du Conseil municipal nouvellement élu-es à la fin du mois de mars. Un premier formulaire invitera l'élu-e à faire part au Service du secrétariat général de son choix, soit un iPad, une indemnité ou aucun des deux. Ce formulaire sera accompagné de quelques règles figurant sous la forme d'une charte que les élu-es seront invité-es à signer. Ces dernières et derniers auront jusqu'à la fin du mois d'avril, voire tout début mai, pour envoyer le formulaire en retour. Un deuxième formulaire spécifique à la configuration de CMNet sera destiné au SIACG en vue de la création du compte informatique.

En cas de choix d'un iPad, la nouvelle conseillère municipale ou le nouveau conseiller municipal reçoit un iPad neuf préconfiguré. Le modèle envisagé est un iPad Apple 10.9" dont le coût unitaire actuel est de Fr. 350.-- et qui dispose des mêmes fonctionnalités (notamment le *multitasking* qui permet de travailler sur plusieurs fenêtres simultanément et qui, à l'époque, était déterminant dans le choix des iPad Air). Le ou la membre réélu-e conserve son iPad dès lors que celui-ci a moins de 3 ans. Si l'iPad a plus de 3 ans, le ou la membre réélu-e peut, à choix, le conserver ou demander son remplacement. Le ou la membre réélu-e a bien entendu également la possibilité de rendre son iPad s'il ou elle décide de ne plus rien recevoir de l'administration. Précisons qu'il ne sera dans ce cas pas possible, pour des questions pratiques, de solliciter une indemnité en lieu et place de l'iPad restitué.

Il n'y a par principe pas de remplacement automatique des iPads durant la législature. En cas de perte, de vol ou de casse, le matériel est remplacé par l'administration aux frais de la conseillère municipale ou du conseiller municipal.

S'agissant de l'indemnité, elle est octroyée pour la durée de la législature. D'un montant de Fr. 650.-- (comprenant un forfait de Fr. 300.-- pour le support informatique), elle est versée en une fois. En cas de départ anticipé du membre du Conseil municipal, une part de l'indemnité est déduite (au prorata des années restantes) des jetons de présence.

### POINTS FINAUX

#### 18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. Antich : première question, serait-il possible de marquer correctement la Fête des écoles du Grand-Lancy sur le site Internet ? Il est indiqué deux fois le Petit-Lancy.

Ma deuxième question : serait-il possible de nous fournir une liste des IDC des immeubles du patrimoine financier et administratif de la Ville de Lancy ? Evidemment, quand il s'agit des villas et qu'il n'est pas possible de fournir cet élément, il suffit de marquer « non-applicable ». Mais si on peut avoir la liste de toutes les adresses avec les cinq dernières années, ce serait super. Il n'y a pas besoin d'engager quelqu'un pour faire cela, je l'ai fait pour la Fondation immobilière en moins de 2h00 et je suis prêt à mettre à disposition pour ceux qui le souhaitent, ces éléments, ils sont disponibles sur Internet.

Mme Beun : j'ai une petite question concernant l'éradication des rats et autres nuisibles. Effectivement, dans nos parcs, de nombreuses petites boîtes noires ont été déposées pour éradiquer les rats, donc il y a des rats qui viennent dedans, il y a aussi des écureuils. Jusqu'ici tout va bien, tout le monde voit les boîtes. Par contre, de nombreuses personnes ont constaté

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

de la mort-au-rat sous forme de bonbons colorés un peu partout dans les parcs. Ce qui est très dangereux non seulement pour nos animaux, pour les renards, mais encore plus pour les enfants qui ramassent n'importe quoi et qui mettent à la bouche. Y aurait-il quelque chose à faire, sachant que les petites boîtes sont légales ? Qu'en est-il des dépôts de mort-au-rat sous formes diverses, poudre ou bonbons colorés ?

M. Mayer : j'ai trois questions, dont deux écrites.

*La population genevoise a voté le 9 juin 2024 à près de 57% contre une loi qui assouplissait la protection des conditions de travail dans des structures d'accueil privées de la petite enfance. Avant et après cette votation, la presse genevoise a relayé les propos de certaines et certains responsables de telles structures qui envisageaient de mettre fin à cette activité pour des raisons économiques.*

*En parallèle, malgré une augmentation des places d'accueil ces dernières années et la multiplication de projets qui devraient aboutir prochainement, la Ville de Lancy est encore en dessous des objectifs fixés par le canton en termes de disponibilité de ces places par rapport au nombre d'enfants en bas âge, principalement par manque de locaux adéquats.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) Le service de la petite enfance (SPE) dispose-t-il d'une liste, exhaustive ou non, des structures d'accueil privées de la petite enfance à Lancy ?*
- 2) Y a-t-il des contacts entre la Ville de Lancy et ces structures privées ?*
- 3) Au cas où une fermeture de l'une de ces structures devait être prévue, la Ville de Lancy envisage-t-elle de reprendre l'exploitation des locaux, pour autant que ceux-ci s'avèrent adéquats, pour augmenter le nombre de places d'accueil proposées par le SPE ?*

Deuxième question écrite :

*Il m'est rapporté par des propriétaires de chiens que la Ville de Lancy est de plus en plus restrictive quant aux lieux où il est possible de promener son chien, même en laisse, en dehors des parcs à chien.*

*Parallèlement, seule une minorité de propriétaires de chiens ne respecte pas les règles, que ce soit en ne ramassant pas les déjections de leur animal ou en le laissant détaché dans des lieux interdits ou dans des lieux où ils n'en ont pas la maîtrise.*

*Les propriétaires de chiens qui respectent les lois et règlements se sentent pénalisés à cause des agissements des quelques « passagers clandestins » irrespectueux.*

*Ma question est la suivante :*

- 1) Y a-t-il des actions prévues pour sensibiliser puis verbaliser les propriétaires de chiens irrespectueux ? Si oui lesquelles et à quelle fréquence ?*
- 2) Serait-il possible d'augmenter la fréquence de ces actions, ou simplement d'en mettre en place si ce n'est pas déjà le cas, dans l'objectif ensuite d'alléger quelque peu les interdictions qui se multiplient dans notre commune ?*

Ma dernière question : des habitants et habitantes ont fait état de fréquentes nuisances sonores nocturnes liées à des véhicules de sport et des motos qui tournent à pleine vitesse sur le rond-

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

point au 85, route des Jeunes. C'est une route sans issue, perpendiculaire à la route des Jeunes en face du stade de Genève.

Mes questions sont : est-ce que vous avez connaissance de ces activités nocturnes et si c'est le cas, est-ce que des mesures ont été prises, lesquelles ? Et si ce n'est pas le cas, quelles mesures pourraient être prises ?

M. Dérobert : je suis désolé de revenir sur un sujet concernant le quartier que j'habite. Déjà lors de la dernière législature, je m'inquiétais de la construction d'une maison de quartier. Plus de 3500 personnes résident dans ce quartier, pas tous dans notre commune, mais conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates et nous n'avons toujours pas de structure d'accueil pour les jeunes qui ne sont plus en âge d'être à l'école du Sapay. Jeunes qui sont nombreux, si vous avez un peu suivi la moyenne d'âge des enfants du quartier et des problèmes de locaux scolaires que cela a engendré.

Depuis la dernière législature, j'entends que la commune s'est saisie du dossier et que cela avance. A ce rythme, devrais-je déjà vous parler de la construction d'un EMS pour accueillir les résidents du quartier ? Je ne sais pas. Plus sérieusement, car la question est très sérieuse et plus qu'urgente, qu'en est-il de l'avancée de cette maison ? N'aurait-il pas été possible, et cela a déjà été évoqué, de construire déjà un bâtiment provisoire en container, ceci afin de pouvoir étudier une solution pérenne tout en offrant un accueil à ces adolescents, voire jeunes adultes, et ainsi offrir une réponse digne et adéquate à cette population.

Deuxième question : je reviens sur une intervention de mes collègues en septembre passé concernant la passerelle Tivoli. Il y avait un certain nombre de non-réponses, mais vous aviez aussi évoqué les réponses que vous aviez à ce moment-là. Vous nous exposiez, lors de cette séance, des problèmes relationnels entre l'entreprise SCRASA et leur bureau de contrôle qui devaient potentiellement être élucidés par le bureau d'ingénieurs de la commune. Qu'en est-il ?

Cet hémicycle a voté en 2017 un crédit de Fr. 7'445'000.--, et un crédit supplémentaire de Fr. 640'000.— pour la liaison avec un ascenseur reliant la passerelle et la route de Chancy. Quelles sont les nouvelles concernant les dépenses réalisées à ce jour sur ce projet ?

Et pour finir, quels sont les litiges en cours avec l'entreprise et sur quels montants portent-ils ?

Une dernière remarque : quand en commission on a parlé du giratoire de la Praille, le Conseil administratif avait dit qu'il y avait des places motos sous l'autoroute qui existaient et qu'elles étaient tracées. Je confirme ce que je disais à ce moment-là : ce ne sont pas des places motos, ce sont des places un peu petites pour une voiture, un peu grandes pour une moto, voire même pour un vélo-cargo. Donc, si on pouvait remédier à cela et en faire vraiment quelque chose où les motos se sentiraient légitimes d'aller s'y parquer, ce serait bien.

Pour finir sur une note un peu plus gaie, Mme Gachet nous parlait en début de séance de la victoire au Championnat suisse du club de ping-pong. On peut aussi noter la réussite de la gymnaste lancéenne qui est devenue Championne romande deux fois.

M. Haas : juste une remarque, dès ce soir, notre chef de groupe est M. Michel Vergain.

J'ai encore trois questions :

Pour M. Bonfanti, une nouvelle clôture avec un panneau indiquant « reconstitution forestière » entoure désormais la principale maison du parc Chuit. Sur ce panneau, c'est marqué qu'il s'agit de constituer un cordon boisé et un corridor biologique. Le seul problème, c'est que la

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

végétation se développe tellement bien qu'elle est en train d'envahir la bâtisse elle-même. Donc, peut-on avoir une date pour le début du chantier de Genève-Montagne ?

Pour Mme Moyard, petite transition avec un ou deux propos de M. Dérobert, comme l'avait relevé la Magistrate elle-même, la passerelle de la Visiteuse a connu un accouchement difficile, mais elle constitue désormais un passage emblématique entre le quartier de Surville et le quartier de Tivoli. Cela étant, j'aimerais quand même disposer, pour la rentrée de septembre, d'un comptage des mouvements de l'ascenseur qui a priori n'est pas très utilisé. Et il serait vraiment dommage qu'il connaisse le même sort que celui de la passerelle de Pré-Monnard.

Enfin, pour Mme Gachet, récemment la presse a relaté le procès des caïds des Palettes. Plus récemment encore, la presse s'est fait l'écho d'une séance publique organisée à Plan-les-Ouates pour informer la population sur des mesures de prévention prises pour répondre aux incivilités d'un groupe de jeunes qui, néanmoins, fait beaucoup parler de lui et est très bruyant dans le quartier du Vélodrome. Quelles sont les mesures prévues à Lancy dans nos quartiers sensibles, pour canaliser les débordements de certains groupes de jeunes, et afin d'éviter de les voir accéder au statut peu glorieux de caïds ?

Mme Monod : deux petites questions, la première pour Mme Gachet. Je souhaiterais savoir pour quelle raison l'abonnement annuel à la piscine Marignac est toujours suspendu.

La deuxième concerne le parc Sarah-Adelaïde Pictet-de-Rochemont que nous avons eu le plaisir d'inaugurer lundi. Une capsule temporelle a été enfouie et il reste un trou. J'aimerais savoir s'il y aura un comblement prévu de ce trou ou une sécurisation, parce qu'en venant ici, j'ai vu qu'il y était toujours. Le trou est petit, mais je pense qu'on peut facilement trébucher malgré tout. Avez-vous prévu un comblement ou une sécurisation ?

Mme Moyard : M. Antich, oui nous vous fournirons cela à la rentrée en septembre. On va regarder avec la régie Brun. Il faut que je voie exactement quelles sont les données qu'on a déjà. On a fait également des immodatas, on est parti sur des CFCB+ pour certains bâtiments également. Nous travaillons évidemment d'arrache-pied sur la question de la rénovation énergétique des bâtiments à la fois de notre patrimoine administratif et de notre patrimoine financier. Vous aurez cela, on verra si on le transmet en Commission des travaux ou autre.

M. Mayer, j'ai lu le même article que vous dans la Tribune dimanche quand je lisais la presse lors du voyage des maires. J'ai appris que la directrice de la crèche Totop constatait le silence de la Ville de Lancy à son endroit. Effectivement je n'ai pas l'habitude de parler aux gens qui ne me parlent pas. J'ai dû la croiser une fois, mais autrement nous n'avons nullement été contactés, ni pendant la campagne, ni avant. Si cette structure contacte la Ville de Lancy, bien entendu que nous lui répondrons. La question de savoir quel va être le positionnement de sa structure après le 9 juin appartient à l'entière responsabilité de son groupe, parce qu'il a un certain nombre de structures, dont trois sur le canton de Genève.

A la question de savoir si la Ville de Lancy envisage de faire une OPA sur la structure, aucune discussion ni même première étude n'a été faite depuis le vote de dimanche. J'ai appris que la directrice allait nous contacter, qu'elle le fasse et avec plaisir on pourra discuter. Elle évoquait des financements publics de sa structure privée, la réponse est simple, elle tient en trois lettres et cela ne commence pas par O.

D'autres possibilités sont peut-être à étudier, mais quand je dis « peut-être », il y a beaucoup de choses à voir avant cela. Il y a la question de l'état de l'infrastructure, du coût, de la discussion au sein du Conseil administratif qui n'a à aucun moment envisagé cette option. Et bien entendu, si on devait étudier la faisabilité, il y aurait très vite des discussions avec votre Conseil.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

A ce stade, je dois vous dire que la question m'a aussi traversé l'esprit, mais il y a tellement d'éléments préalables qu'on va peut-être déjà commencer par recevoir un contact de la direction de cette structure si elle le souhaite. Maintenant, c'est peut-être aussi des discours qui ont été simplement tenus, j'attends déjà de voir si elle va fermer boutique que ce soit fin juin ou fin décembre. J'ai effectivement eu des échos de parents qui ont leurs enfants dans cette structure et qui sont bien entendu inquiets de savoir ce qu'il va se passer. Je vais suivre cela avec intérêt et avec toute l'ouverture d'esprit, mais sans prendre aucune espèce d'engagement à ce stade.

M. Dérobert, je crois qu'on a déjà eu cette discussion un certain nombre de fois et qui ne date pas du début de la législature. Je comprends que vous ayez envie d'en faire état une nouvelle fois devant le Conseil et devant le public, mais je ne peux pas vous dire quelque chose de différent qu'il y a trois semaines ou un mois. Donc oui, nous avons le début d'une maison de quartier puisque nous avons fait la boîte, donc le rez inférieur du pavillon provisoire, avec nos collègues de Plan-les-Ouates. La boîte a été payée de manière paritaire. Nous avons une équipe aujourd'hui d'animateurs qui est appelée à être renforcée dans le cadre budgétaire si c'est validé par mes collègues dans un premier temps et par votre Conseil dans un second temps. Nous avons également mis sur pied pour la première fois l'année passée un centre aéré. Nous travaillons avec nos collègues de Plan-les-Ouates et oui, le dossier a bien avancé pour transformer ce qu'on appelle l'ancienne maison des jardins familiaux qui, après étude de faisabilité, présente des potentialités de construction en termes de surface de plancher qui sont tout à fait intéressantes. Simplement, comme c'est sur la domanialité de Plan-les-Ouates, c'est Plan-les-Ouates qui maîtrise. Par contre, je peux vous garantir que le dossier avance, pour de vrai, ce n'est pas dans les limbes, maintenant vous le savez très bien, un dossier de construction, cela ne se fait pas en trois semaines.

Je vais peut-être répondre en un coup, tant à M. Dérobert qu'à M. Haas, sur la passerelle de la Visiteuse.

La construction est terminée. Les deux seules choses qui ne sont pas encore posées, ce sont d'une part les autocollants de manière que les oiseaux ne s'écrasent pas sur les vitres toute propres, pour l'instant M. Haas, mais on fera tout ce qu'on peut pour que cela le reste. Cela doit encore être fait. Il y avait des discussions pour savoir si c'était SCRASA qui devait le faire ou si nous, on pouvait le faire et cela a tourniqué un peu dans tous les sens. Donc ce sera posé dans les prochaines semaines. On a obtenu l'information la semaine passée qu'on n'avait pas besoin de demander une autorisation après qu'on nous a dit l'inverse. Cela va être fait.

L'autre chose, mais là je ne me rappelle plus le délai de pose, nous nous sommes également engagés à poser des barrières en baïonnette à la sortie de la passerelle du côté quartier de Tivoli, de manière à ralentir les roues, notamment en arrivant aux abords de l'école. J'ai un léger doute, je crois qu'elles n'ont pas encore été posées, mais si ce n'est pas le cas, c'est aussi l'affaire de très petites semaines et ce sera dans tous les cas fait pour la rentrée scolaire.

Un comptage des mouvements de l'ascenseur, j'allais dire si vous voulez, je ne sais pas si c'est une excellente utilisation des deniers publics. Je rappelle que c'était une option qui a été présentée à votre Conseil et qui a obtenu votre assentiment, donc ce n'est pas juste un délire du Conseil administratif. Cela avait pour avantage de pouvoir multiplier les types d'itinéraire et de connecter réellement la route de Chancy à cet ouvrage, parce qu'autrement il y a la passerelle, il y a la route de Chancy et voilà. Je pense qu'il faut laisser un tout petit peu de temps aux habitudes piétonnes ou cyclistes pour se prendre après l'arrivée de cet ouvrage quand bien même on l'a attendu tellement longtemps. Donc, je pense que si comptage il devait y avoir, il faudrait attendre un petit peu, M. Haas.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

Sur la dernière question, concernant les dépenses exactes, il y a eu quelques menus dépassements pour des petits ajouts demandés par la Ville de Lancy qui sont bien inférieurs aux fameux 10%. Par contre, tout n'est pas encore réglé, parce que mes amis de SCRASA SA ont encore des revendications qui ont essuyé, par un courrier recommandé qui est parti aujourd'hui, un non ferme et catégorique de la part de la Ville de Lancy. La question de savoir comment tout cela va se terminer n'est pas encore très clair. SCRASA a des prétentions complètement surréalistes qui se chiffrent en millions, c'est complètement ridicule. Sachez que je mettrai un point d'honneur pour que les intérêts de la Ville de Lancy soient très bien défendus dans cette affaire. Vous dire que ce dossier m'a énervé est un doux euphémisme.

M. Bonfanti: pour répondre à M. Antich, vous avez raison les titres sont faux mais heureusement les informations qui suivent sont justes. Je vais regarder avec mon équipe pour qu'elle puisse faire la correction demain.

Concernant la question de Mme Beun, effectivement, on a passablement de rats dans la commune, mais ce n'est pas totalement nouveau, on dit que statistiquement il y a un rat par habitant, donc vous ne les voyez pas tous, bien heureusement parce qu'ils sont cachés.

Par contre, ce que vous dites m'effraie passablement parce que si c'est juste, il aurait fallu que les habitants contactent la police municipale - il semble que ce ne soit pas le cas, nous n'avons pas reçu d'appels téléphoniques par rapport à cette problématique. Et si vous-même en avez vu, il aurait été assez opportun que vous contactiez rapidement la police municipale et que vous n'attendiez pas la séance du Conseil municipal. Si effectivement il y a de la mort-au-rat qui ressemble à des bonbons, on n'attend pas une séance du Conseil municipal pour le dire, on contacte la police le plus rapidement possible pour qu'elle puisse aller sur le terrain vérifier la chose.

Pour M. Dérobert, il faut se rappeler que les motos se parquaient avant devant le centre commercial, au lieu des vélos. Vu qu'on avait pu récupérer la surface du vélo-polo qui n'était plus utilisée, on avait fait une indication devant le centre commercial qui disait que les motos pouvaient aller se parquer sous le viaduc, et ainsi les vélos pouvaient retrouver la situation qui était la leur. C'est vrai qu'il y a une partie où elles n'ont pas le droit de se parquer et elles le font quand même. Il y a une autre partie, là où on pense que ce n'est autorisé que pour les vélos, parce qu'il y a un arrêté du Conseil d'Etat où il est indiqué « vélos uniquement », où elles ont le droit de s'y parquer aussi. Mais vous avez raison, il y a un manque d'information à ce niveau-là qu'on pourrait améliorer.

Concernant Genève-Montagne, j'ai eu un comité de pilotage mardi soir qui a duré environ 2 heures. Il faut savoir que vous aviez voté un vote de principe qui permettait d'aller de l'avant sur une demande définitive et qui permettait aussi d'allouer une subvention sur plusieurs années. On nous a présenté mardi soir le projet qui va être déposé en demande définitive, mais comme cela avait été demandé au niveau du Conseil municipal, vous vouliez un état d'avancement qui puisse être le plus transparent possible. Donc, je vais proposer à la présidente de la Commission de l'aménagement du territoire et au président de la Commission environnement d'avoir une séance conjointe le jeudi 22 août, qui permettra de présenter la demande définitive, le projet dans son ensemble. Vous pourrez en prendre connaissance et ensuite cette demande définitive sera déposée tant par Genève-Montagne que par la Ville de Lancy.

Concernant la capsule, lundi soir lors de l'inauguration, il y avait des éléments métalliques autour qui permettaient de délimiter le trou. On a eu quelques problèmes lundi soir avec des jeunes qui s'amusaient à enlever des choses, c'est possible qu'ils aient aussi enlevé cela. Là aussi, comme pour Mme Beun, lorsque vous constatez ce genre d'éléments qui peuvent poser des problèmes de sécurité, n'attendez pas la séance du Conseil municipal, appelez la police

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024

municipale, comme cela on peut intervenir tout de suite et ne pas attendre trois jours parce que vous nous le dites en séance. On va regarder cela. Je crois que pas tous les enfants avaient pu dessiner et mettre des choses dans la capsule.

De manière générale, si vous constatez des choses qui ne vont pas en termes de sécurité, n'attendez pas la séance du Conseil municipal pour le dire, contactez les services de l'administration pour qu'on puisse agir le plus rapidement possible.

Mme Gachet : pour revenir sur le problème des rats, effectivement la police municipale n'a pas été alertée par rapport à ces éléments, ce qui veut dire qu'on n'a pas pu faire de prélèvement. On fera le dépôt de requête pour vérifier la présence de mort-au-rat, mais s'il y a un doute, alertez la police municipale, c'est plus qu'important.

Concernant le rodéo urbain, effectivement nous sommes au courant. C'est un problème auquel on est confronté depuis de très nombreux mois. Ce sont des jeunes conducteurs qui viennent principalement en voiture, quelques motos, et ils utilisent toutes les routes du peigne qui se trouvent vers le 105, en face du Village du soir. C'est un problème qui est compliqué à réguler parce que quand il y a une présence policière, ils partent et dès que la police part ils reviennent. On a traité ce problème avec les habitants d'Eugène-Lance qui sont fortement impactés par le bruit. On ne peut pas appliquer toutes les analyses en termes d'aménagement compte tenu du type de transports et des camions qui utilisent ces voies, donc cette piste a dû être balayée. Par contre, ce qu'on a mis en place depuis le mois de mai, ce sont des patrouilles régulières avec la police municipale de Carouge et la police routière. On fait des interventions, non pas des interventions coup de poing où on vient faire de la sécurisation, on vient, on se pose, on fait de la régulation, on fait des tests d'alcoolémie et on occupe le terrain, cela évite qu'ils viennent. C'est une première mesure. Et il y a la partie répression puisqu'il y a toute la batterie de tests en termes d'alcool et autres produits qu'ils auraient pu consommer. Il faut savoir qu'on a élargi l'intervention de la police municipale de Lancy jusqu'à 2h00 du matin, mais les faits sont souvent après 2h00 du matin et la police routière n'est plus là. C'est compliqué, mais ce problème est pris en charge et on espère qu'avec nos interventions compactes qu'on a commencé à mettre en place, on encourage ces jeunes à aller ailleurs.

Concernant les caïds des Palettes, c'est vrai que quand j'ai vu le titre, cela m'a effaré et en creusant un peu, j'ai vu qu'il s'agissait du jugement de cette personne, c'est un fait qui a été connu de la police cantonale mais pour lequel la police municipale n'a pas été impactée. C'est peut-être un des éléments déclencheurs qui nous a permis de mettre en place, puisque c'était aux Palettes, toute cette prise en charge qu'on fait depuis 2021 avec le service des affaires sociales, le service des travaux, le service de l'aménagement du territoire, le service de l'environnement, le service des sports. On a fait toute cette démarche participative pour réoccuper la partie Palettes, les résultats sont vraiment très bons. Cet épiphénomène de caïds, ce n'était pas du tout lié à quelqu'un des Palettes, c'était un acte de violence lié à un règlement de compte, c'était hors contexte sur lequel on a pris les mesures.

Vous avez parlé des quartiers sensibles, on en a identifié particulièrement trois : les Palettes, la partie Pont-Rouge, mais je vous avais transmis les premières mesures qu'on a mises en place, et Clair-Matin. J'ai le plaisir de vous dire qu'on a eu une séance où les acteurs sociaux, le service des affaires sociales, la déléguée à la jeunesse, la police municipale, la police cantonale, les directeurs d'écoles, tous les degrés confondus, participent à ces séances quatre fois par année.

Cet après-midi, on a traité de la problématique Clair-Matin, ce qui nous a permis de collecter un certain nombre d'informations. Ce qu'il en ressort, c'est qu'il y a des incivilités avec des regroupements de jeunes. Cela c'est un fait avéré et qui est constaté par la police municipale. Ce qui est absolument incroyable, c'est que du côté de la police cantonale, c'est un quartier calme. Quand on relève des problèmes d'incivilités, pour eux, ce n'est pas suffisamment grave

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

pour que cela nécessite une intervention. Quand il y a des faits graves, ils interviennent, mais en moyenne, sur les faits relevés sur l'année, ce n'est pas un quartier dit sensible pour la police cantonale.

Par contre, je pense que vous en avez parlé au niveau de la Commission sociale, une présentation a été faite des différents moyens pour occuper le terrain aussi sur la partie Clair-Matin, avec des actions pour les enfants jusqu'à 12 ans, sur la partie Villa Solitaire, une partie sur l'espace de jeux Clair-Matin, et des activités sportives sur le terrain de sport à côté du collège de Saussure. Cela, c'est aussi une négociation avec les habitants, parce que cela engendre un certain nombre de nuisances, mais là il y a un gros travail qui a été fait par tous les services.

Où mène cette action ? Cela nous permet d'occuper les jeunes. Premier résultat depuis qu'on a ouvert la Villa La Solitaire, il y a plus de 25 enfants qui sont pris en charge déjà maintenant tous les soirs de 17h00 à 19h00, pour le moment de 15h00 à 19h00, et qui va être pérennisé pendant l'été avec des horaires élargis. On se rend compte que les premiers résultats sont extrêmement positifs et concernant les faits notoires, que je pourrais qualifier de graves, c'est clair que cela relève de la police municipale mais il y a une très bonne collaboration avec la police cantonale, et on fera en sorte que les caïds soient déportés ailleurs, mais en tout cas pas à Lancy.

Je remercie la police municipale parce qu'on a élargi les horaires jusqu'à 2h00 du matin pendant la partie estivale, ce qui nous permettra aussi d'être beaucoup plus présent sur ces lieux où il y a quelques incivilités.

La dernière question concernant l'abonnement annuel, c'est un abonnement que l'on va proposer à la fin de la saison estivale. Il aura un coût important puisque le coût d'un abonnement hivernal est plus important que le coût estival. Donc, on préférerait introduire cela au moment du passage à l'hiver puisque ce sont des habitués à l'hiver qui finalement seront très contents de pouvoir continuer à venir nager à relativement bon prix l'été plutôt que de commencer en été et de se retrouver avec un abonnement qui risque d'être assez cher puisqu'il prend en charge une partie de la couverture des frais.

Je souhaiterais encore, à titre personnel, remercier Caroline. J'ai passé une magnifique année de Mairie avec elle. Il faut savoir que ce métier de représentation est prenant, mais il est tellement gratifiant. Vous ne vous rendez pas compte la quantité de fois qu'on s'est retrouvé pour des événements officiels ou sportifs. C'est un partenariat et c'est l'occasion aussi de découvrir une personne. Cela m'a permis, chère Caroline, de te découvrir sous un autre angle que celui du débat politique, même si c'est ta vocation, mais cela m'a permis de découvrir une très belle personne, pleine de valeur, et cela m'a permis de passer une très belle année de Mairie, donc un tout grand merci.

M. Colleoni : je vous souhaite de bonnes vacances et à la prochaine séance, le jeudi 12 septembre.

La séance est levée à 22h40.

**La Secrétaire :**

**Nancy Ruerat**

**Le Président :**

**Michele Colleoni**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024**

**QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.